

1103
786

УНИВ. БИБЛИОТЕКА
Р. И. Бр. 13017

AUDIENCE SOLENNELLE DE RENTRÉE
DE LA
COUR D'APPEL DE LIMOGES

LE 16 OCTOBRE 1885

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

M. DEMARTIAL

AVOCAT GÉNÉRAL

VERGNIAUD

1753-1793

LIMOGES

V^e H. DUCOURTIEUX, IMPRIMEUR DE LA COUR

7, RUE DES ARÈNES, 7

1885



AUDIENCE SOLENNELLE DE RENTRÉE

DE LA

COUR D'APPEL DE LIMOGES

LE 16 OCTOBRE 1885



Le 16 octobre 1885, la Cour s'est réunie en audience solennelle pour la reprise de ses travaux, sous la présidence de M. Ardant, Président de Chambre.

Le Tribunal civil de première instance (1), MM. les Juges de paix et les notabilités de la ville, parmi lesquelles on remarquait MM. le Général commandant en chef le 12^e corps, le Général Désandré, le Préfet de la Haute-Vienne, les Chefs des administrations, les Conseillers de Préfecture, les Colonels des régiments en garnison à Limoges, plusieurs Officiers de toutes armes et des Membres du clergé, répondant à l'invitation qui leur avait été adressée, assistaient à cette solennité.

M. le Président a donné la parole à M. le Procureur Général.

(1) Le Tribunal de commerce assistait aux obsèques de M. E. Ardant, l'un de ses anciens présidents.

Puis, sur l'invitation de ce Magistrat, M. l'Avocat Général Demartial s'est levé et a donné lecture du discours de rentrée.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

MESSIEURS,

La diminution du nombre des Magistrats du Parquet, et la délégation de M. le Procureur Général m'imposent, après deux ans, l'obligation d'inaugurer par un nouveau discours la reprise de vos travaux. Vous êtes donc contraints, à mon vif regret, de m'écouter encore une fois et je vous supplie de m'accorder votre bienveillance, car je me sens écrasé par la grandeur du sujet que j'ai imprudemment choisi. Mais il m'a semblé bon d'utiliser le décret impérial de 1810 à honorer la mémoire d'un de nos compatriotes, de l'orateur le plus éloquent de l'Assemblée législative, du plus pur et du plus désintéressé des Girondins. Déjà son buste avait été placé dans la salle des Pâperdus à côté de ceux de d'Aguesseau, de Turgot et de Martignac; mais cet hommage ne suffit pas et, sans me laisser influencer par les considérations qui, jusqu'à ce jour, ont empêché mes nombreux prédécesseurs d'entreprendre une semblable tâche, j'ai voulu faire revivre ici, un moment, le brillant avocat de Bordeaux et le législateur éminemment patriote qui, adversaire résolu de tous les despotismes, est mort après avoir pendant dix-huit mois jeté sur la tribune française

un incomparable éclat, en défendant la liberté contre les privilégiés ou les violents qui voulaient l'étouffer à leur profit.

Pierre-Victurnien VERGNIAUD est né à Limoges le 31 mai 1753. Confié d'abord aux soins d'un prêtre, il ne tarda pas à entrer au collège où ses nombreux succès attirèrent l'attention de Turgot. Devinant l'homme d'avenir dans cet enfant au regard vif et pénétrant, à la physionomie ouverte et déjà accentuée, touché d'ailleurs des malheurs du père qui, fournisseur des vivres de l'armée, venait d'être ruiné par la disette, l'illustre et généreux intendant du Limousin fit obtenir à Vergniaud une bourse au collège du Plessis. Peu après, le jeune homme n'ayant aucune fortune et songeant à l'état ecclésiastique se consacra à l'étude de la philosophie et de la théologie; mais un défaut de vocation lui fit bientôt chercher une autre voie et il resta à Paris, où, vivant péniblement des modestes libéralités de son beau-père, il fit la connaissance de M. Dailly, directeur des vingtièmes, et de M. Dupaty, Président au Parlement de Bordeaux.

La bonne volonté du premier devenait bientôt inutile; les conseils, l'affection et le libéralisme bien connu du second devaient décider de la destinée de Vergniaud.

Il n'avait qu'une sœur, mariée avec M. Alluand, ingénieur hydrographe, puis directeur d'une fabrique de porcelaine créée à Limoges en 1771, et acquise par le roi en 1784, pour être une succursale de la manufacture de Sèvres. Cet établissement cessa de fonctionner pendant la Révolution et M. Alluand construisit alors une autre fabrique très modeste n'ayant qu'un seul four. Son fils aîné,



François, l'un des biographes de Vergniaud, devait plus tard donner à cette industrie un grand développement et mériter la reconnaissance générale pour le bien que, par son savoir, son intelligence et son dévouement, il a fait à sa ville natale.

Vergniaud n'a cessé de correspondre avec les membres de sa famille, et ses lettres, pleines de charme, où l'esprit pétille, où la bonté, la tendresse pour les siens, la modestie la plus rare se montrent à chaque ligne, ont été en partie conservées. L'une des plus anciennes, adressée à sa sœur, débute ainsi : « Enfin, ma chère sœur, voilà de mes nouvelles, toujours paresseux comme à mon ordinaire, mais la paresse n'empêche pas d'aimer et je n'ai pas moins pour toi les sentiments d'un bon frère..... Je suis toujours à l'espérance, c'est furieusement long et l'on voit bien que je ne suis pas heureux. »

M. Dailly lui procura, il est vrai, une place dans les bureaux des vingtièmes ; mais il ne put s'astreindre à ce travail matériel et continua son existence oisive. Aussi écrivait-il plus tard : « Je suis accablé par une mélancolie qui m'ôte l'usage de mes facultés. J'ai beau faire mes efforts pour la cacher aux yeux de ceux que je vois, elle reste toujours. Je ris par convulsion et mon cœur partage rarement la fausse joie qui se peint sur ma figure. »

Cette mélancolie, qui ne l'a jamais quitté, qu'il devait, comme un pesant fardeau, porter sans cesse avec lui, nous apparaît comme un pressentiment mystérieux de la fin tragique vers laquelle il marchait si rapidement.

Poussé par la nécessité, il songea, de nouveau, à l'état ecclésiastique ; mais avant de prendre une détermination, il revint à Limoges, où son beau-frère,

ébloui par sa conversation, par la grâce et la force de son langage, lui conseilla d'entrer au barreau. Le choix de la résidence ne fut pas long. N'ayant point oublié la bienveillance de M. Dupaty, il arriva à Bordeaux le 21 avril 1780, et se mit résolûment au travail. Comme il avait déjà vingt-sept ans, il fut dispensé de suivre les cours pendant trois années, et bachelier le 14 mai 1781, licencié le 17 août, il débuta au mois d'avril suivant.

Que de soucis et de privations dans cet intervalle ! Certes, M. Dupaty ne l'oublie pas et l'a pris pour secrétaire, mais avec des appointements insuffisants, 400 livres pour l'année. Aussi Vergniaud s'adresse à son beau-frère, et celui-ci lui ayant reproché de n'avoir pas cherché une place de clerc chez quelque avocat distingué, M. Dupaty répond lui-même en disant : « Je dois à la vérité, Monsieur, et à l'avantage de M. Vergniaud, à qui vos bontés sont non-seulement utiles, mais nécessaires de vous attester que c'est moi qui l'ai détourné de suivre la carrière que vous lui aviez conseillée....., j'ai jeté votre beau-frère dans une route qui le conduit plus vite au but, aux connaissances et à la fortune.... Il ne faudra plus que du temps, un jour il fera honneur à sa famille, n'en doutez pas. »

La prophétie se réalisa promptement. Deux affaires très douteuses avaient été confiées au jeune avocat ; il les plaide, gagne l'une d'elles et s'empresse d'annoncer la bonne nouvelle à M. Alluaud : « J'ai fait ce que j'ai pu et je puis me flatter que ces deux petites affaires m'ont fait une petite réputation. C'est à vous seul que je dis cela parce que je vous dois compte de mes succès puisque vous m'avez mis à même d'en avoir. »

Vergniaud n'est pas ingrat et sait délicatement exprimer sa reconnaissance.

Peu à peu, les affaires deviennent plus nombreuses, plus importantes et les plaidoiries sont précédées de mémoires dont quelques-uns ont été conservés. L'exposé des faits est toujours précédé de considérations générales destinées à appeler l'attention du lecteur et à entraîner son esprit dans un courant d'idées déterminé. Cet exorde est pompeux : les images, les comparaisons, les souvenirs de l'antiquité se rencontrent à chaque pas. C'est la mode du temps, et plus qu'un autre peut-être Vergniaud est disposé à la suivre, car elle lui permet d'utiliser, avec sa merveilleuse mémoire, ses connaissances si étendues en histoire et en littérature. Mais s'il tombe jamais dans l'exagération, ce ne sera qu'à bon escient. « Vous trouverez peut-être par-ci par-là, écrit-il spirituellement au sujet de l'un de ses mémoires, quelques-uns de ces grands mots que vous n'aimez pas trop ; mais j'ai remarqué que c'était le goût de mon client et je l'ai servi à fantaisie. »

La discussion est particulièrement remarquable : la phrase est rapide, nerveuse, les arguments se pressent, et on devine déjà le dialecticien puissant qui bientôt, au milieu des plus grands périls et des plus grandes catastrophes, subjuguera l'Assemblée législative et fera hésiter la Convention.

Enfin, la conclusion ou la péroraison (car ces mémoires sont dans un ordre parfait et la division académique est scrupuleusement suivie) ramène un style fleuri, un peu ampoulé, où on retrouve fréquemment la répétition que Vergniaud affectionne et dont il tire toujours de merveilleux effets.

Le premier de ces mémoires est fait sur appel d'une sentence du sénéchal de Limoges qui avait acquitté une femme de Laurière, accusée d'infanticide. Vergniaud obtint une confirmation et l'annonçant à sa

sœur, il lui dit : « Je commence par te prévenir qu'il faut que tu me fasses un compliment....., nous ne pouvions pas remporter une victoire plus complète et ce succès me dédommagera des petits procès que j'ai perdus. »

Les trois autres intéressent des prêtres. L'un repoussait une accusation portée contre lui par une fille-mère; l'autre était en lutte avec le seigneur de sa paroisse; le dernier, enfin, avait appelé devant le Tribunal l'archevêque même de Bordeaux, lui reprochant de refuser son visa à la concession papale d'une chapelle dans l'église métropolitaine de Saint-André. Ce mémoire eût été fort intéressant à analyser; mais la route à parcourir est longue et je n'ai pas cru devoir m'attarder davantage.

La réputation de Vergniaud grandissait, et il eût rapidement conquis le premier rang au barreau bordelais, si son apathie, sa nonchalance, ses désirs de rêverie ne l'eussent trop souvent éloigné du palais; ses efforts étaient subordonnés à l'état de sa bourse. Un jour, un procureur lui apporte deux dossiers, et comme il s'apprêtait à lui expliquer l'une des affaires, Vergniaud se lève, va à son secrétaire, contemple sa petite fortune, en est satisfait, et rendant les procédures à son interlocuteur ébahi et mécontent, le prie de les porter à moins riche que lui.

Plus tard, Vergniaud se rend à la campagne pour étudier de nombreux dossiers contenus dans une énorme valise. Il s'installe, entreprend bientôt avec ses hôtes les longues promenades et les longues causeries qu'il chérissait, et le jour du départ arrive sans que la valise ait été débouclée. « Mais vous n'avez pas délié vos paperasses », lui dit-on, et Vergniaud, tirant de sa poche deux écus : « J'ai encore six livres,



répondit-il, rien ne me presse pour travailler ».

La fortune, d'ailleurs, le tentait peu. « Il est encore plus essentiel de se bien porter que d'être riche, disait-il philosophiquement. Je m'accommoderais fort bien de l'un et de l'autre; mais ne pouvant pas réunir ce double bonheur, je me console avec une bonne santé de la sécheresse de ma bourse. »

Un jour vint cependant où, plus que jamais, il regretta sa pauvreté, car il ne put, faute de ressources, recueillir le dernier soupir de sa mère et consoler son vieux père. « Sa position me désole, écrivit-il, je n'ai jamais si bien senti combien il était cruel de n'être pas riche que dans ce moment où ma fortune ne me permet pas de faire le voyage pour aller l'embrasser et pleurer avec lui. »

Aussi, ne cessait-on de lui reprocher son insouciance, et un vieil oncle, prêtre bernardin et prieur de l'abbaye de Saint-Léonard-les-Chaumes, près La Rochelle, qui n'entendait pas aisément raillerie, écrivait à M. Alluand : « Je vous avoue ingénûment que si je trouve quelque occasion pour faire sentir à votre beau-frère ma façon de penser sur toute sa conduite passée, la morale la plus raisonnable lui sera servie en abondance par un oncle vraiment amateur du bon ordre et de la subordination. »

Je ne sais, Messieurs, en quels termes cette abondante morale fut servie par cet abbé, très convaincu, sans doute, de l'utilité de ses pieuses méditations et incapable de comprendre le charme entraînant des rêveries auxquelles s'abandonnait si délicieusement Vergniaud; mais la correspondance de ce dernier ne contient aucune trace de la plus petite mésintelligence et on y rencontre, au contraire, à chaque instant, des phrases comme celle-ci : « Aimez toujours un frère

qui a de bonnes raisons pour conserver toute sa vie à votre égard l'amitié la plus vive et la plus tendre. »

Plusieurs années se passent ; la clientèle augmente chaque jour, et les plaideurs du Limousin ne sont pas les derniers à confier leurs intérêts à leur éminent compatriote. En 1789, Vergniaud dont le talent est à son apogée et qui peut écrire : « Je n'ai pas le temps de respirer, je me suis emparé de toutes les audiences », est devenu une des personnalités les plus connues de la grande cité girondine. On va l'entendre assidûment, et nous verrons tout à l'heure que, malgré la solennité des audiences du Parlement, on n'hésite pas à l'applaudir.

« Dans la foule, dit un de ses biographes bordelais qui rapporte assurément le souvenir de quelque contemporain, Vergniaud n'eût arrêté les regards de personne ; sa figure était sans expression, sa démarche languissante ; mais à la barre, sa stature robuste, ses larges épaules donnaient de la majesté à la pose de l'orateur. Alors, il portait la tête haute, ses yeux noirs, sous des sourcils proéminants, se remplissaient d'éclat, ses lèvres épaisses semblaient modelées pour jeter la parole à grands flots, l'ampleur et la pureté de son organe, son geste calme réservé au début, toujours large et noble ajoutaient au prestige de sa brillante parole..... (1). »

Pour démontrer l'exactitude de ce portrait, il suffit de le rapprocher de celui tracé par son neveu, M. François Alluud, qui n'oublia jamais le visage de celui qu'il avait embrassé une dernière fois, à la Force, quelques semaines avant sa mort.

(1) *Le barreau de Bordeaux, de 1775 à 1815*, par M. Henri CHAUSOT, avocat, p. 97.

« Vergniaud était de moyenne taille et fortement constitué. Les traits de sa figure étaient très prononcés. Il avait le nez gros, les lèvres épaisses, l'œil noir et vif, le sourcil saillant, le front large et découvert, le visage criblé de marques de petite vérole, le teint peu coloré et les cheveux châtons. Ses traits, observés en détail n'avaient rien de gracieux; mais lorsqu'il s'animait dans la conversation ou à la tribune, la pénétration de son regard, sa physionomie mobile, noble et ouverte s'accordaient si parfaitement avec son geste et avec les intonations de sa voix puissante et flexible, exprimaient si bien sa pensée, que sa figure ne conservait aucune trace de laideur et semblait réellement belle. »

Tel est l'homme qui, déjà devenu l'émule des Guadet, des Desèze, des Lainé, des Martignac père, allait maintenant marcher par bonds prodigieux, et s'imposer à ses contemporains par son éloquence, son patriotisme et son ardent amour de la liberté naissante.

Trois de ses plaidoyers sont plus spécialement demeurés célèbres. Voici ce qu'il dit simplement lui-même du premier : « J'ai eu hier une petite consolation au sénéchal. Je plaçais une affaire extrêmement importante dans laquelle est intéressé le lieutenant-général de Saint-Yrieix : il s'agit d'une succession de près de trois millions. Contre l'usage du barreau bordelais, il y eut des claquements de main quand je finis, et le Tribunal m'a fait témoigner combien il était satisfait. »

Puis vint, en 1789, la cause retentissante dite *de la religieuse*. Une demoiselle Tenet avait, depuis longtemps, fait ses vœux dans un couvent de Bordeaux, sous le nom de sœur Sainte-Colombe, lorsqu'un de

ses oncles mourut, laissant une succession supérieure à deux millions. Elle réclamait sa part héréditaire et on la lui disputait en disant qu'elle était morte civilement et ne pouvait hériter. C'est là le système que va soutenir Vergniaud en invoquant l'ordre de la religion, l'ordre politique, en montrant aux juges le danger que ferait courir à l'ordre social et naturel l'admission de la demande de sœur Sainte-Colombe. « Si j'écoutais vos plaintes tardives, dit-il notamment, si je cédaï à l'ambition qui vous égare, votre exemple devenant contagieux entraînerait bientôt hors du cloître une foule de solitaires, qui, fatiguant les tribunaux et leurs familles, deviendraient un sujet de scandale pour la religion et de discorde pour la société..... »

Quelle étrange théorie appuyée par des consultations de Target, de Desèze, par un mémoire de Gensonné, et merveilleusement développée par Vergniaud au lendemain du jour où l'égalité des partages était proclamée. Le Parlement, heureusement pour les vrais principes, n'hésita pas, et donna gain de cause à sœur Sainte-Colombe. Mais l'avocat avait remporté un immense succès, et voici avec quelle modestie, il l'annonçait à M. Alluud : « Je vous envoie un exemplaire de mon plaidoyer contre la religieuse. Il ne me convient pas trop de vous dire que j'ai été applaudi plusieurs fois, mais je vous le dis parce qu'on parle volontiers de ses succès à ceux qu'on aime. D'ailleurs, je vous le dis tout bas, afin que personne ne l'entende et ne m'accuse de vanité. »

A cette époque, Vergniaud, désireux de prendre quelque repos d'esprit, et instinctivement attiré par la multiplicité et la gravité des questions qui s'agitent, vient à Paris et assiste à plusieurs séances de l'As-

semblée nationale. Il écrit ses impressions, et ses appréciations sur les hommes politiques du temps sont intéressantes à retenir. Il parle des phrases déclamatoires du comte de Mirabeau, dit qu'on s'accorde assez pour ne pas estimer le duc d'Orléans, et jugeant l'abbé Maury, il s'exprime de la sorte : « Il est vraiment impossible de se faire une idée de l'audace ou plutôt de l'effronterie de l'abbé, à laquelle ce malheureux joint un talent rare et la force de poumons nécessaire pour le mettre au jour dans une grande assemblée. »

Enfin la fonction du Président attire vivement son attention et il trace un tableau plein d'humeur : « C'est un rude métier que celui d'être Président ; il faut avoir d'abord un esprit doux et conciliant, et néanmoins de la fermeté ; il faut un poignet infatigable pour agiter, sans cesse, une cloche qui, comme les huissiers, réclame le silence ; il faut accompagner le son de la cloche qu'on ne respecte pas, de celui de la voix, et crier de toutes ses forces pour ramener à l'ordre ; il faut relire vingt fois l'objet mis en délibération et faire cette lecture à la moitié de la salle pendant que l'autre moitié étouffe par ses cris la voix du lecteur. »

Cette peinture, prise sur le vif, sera vraie de tout temps.

Cependant les affaires rappellent Vergniaud, et quelques mois après son retour à Bordeaux, se place son dernier et son plus éclatant triomphe d'avocat. C'est qu'il aborde un terrain nouveau ; c'est que l'orateur politique va se révéler plus puissant, plus entraînant, plus passionné que ne s'était jamais montré l'orateur judiciaire. Il plaidait au criminel, et son client, nommé Durieux, était membre de la garde

nationale de Brive. Le 23 janvier 1790, de graves désordres se produisirent à Allassac au sujet de l'enregistrement du décret sur l'institution de la municipalité. Une collision eut lieu entre la garde nationale et la maréchaussée conduite par l'ancien seigneur, le sieur de La Maze et les officiers de justice. Plusieurs hommes périrent et Durieux, dénoncé par M. de La Maze, arrêté avec d'autres combattants, exaltés comme lui, fut traduit devant le prévôt de Tulle, et condamné à être pendu « comme violemment soupçonné d'avoir voulu tirer des coups de fusil sur les cavaliers de la maréchaussée ».

Cette inique et terrible sentence, basée sur un soupçon, fut déférée à l'Assemblée constituante qui l'annula, et un décret renvoya la connaissance de l'affaire au Tribunal de District de Bordeaux.

L'exorde de la plaidoirie de Vergniaud n'est pas seulement une page d'éloquence, c'est une page d'histoire dont je tiens à citer les principaux passages :

« La conquête de la Bastille, s'écria-t-il, l'abolition de la féodalité et la déclaration des droits imprimèrent à tous les citoyens de ce vaste empire un mouvement qui, vif et rapide comme le feu électrique, échauffa leurs âmes, agrandit leurs idées et exalta tous leurs sentiments. Il fut facile de s'égarer dans les premiers instants d'une existence nouvelle. Toujours, une grande partie de la vie s'écoule avant que l'homme ait appris l'art d'en jouir avec sagesse.

» Plusieurs causes durent multiplier les écarts.

» Une terreur panique se répandit, le même jour, dans toutes les parties du royaume, et peut-être qu'elle accéléra l'organisation de cette armée formidable de trois millions d'hommes qu'on pourrait appeler l'armée de l'humanité, car elle n'a d'autre objet que d'en défendre les droits.

» Mais, tandis que l'on se rassemblait avec ordre dans les villes, il arriva que dans beaucoup de campagnes, habitées par la misère et l'ignorance qui la suit on s'attroupa plutôt qu'on ne se réunit.....

» Avec le sentiment confus de leurs forces se réveilla dans le cœur de ces hommes rustiques celui des grandes oppressions dont ils avaient été les victimes. Ils foulèrent, en frémissant d'indignation, cette glèbe qu'ils avaient si souvent arrosée de leurs sueurs et de leurs larmes. Leurs regards se portèrent, avec la sombre inquiétude du ressentiment, sur ces châteaux superbes où, si souvent, ils étaient venus s'avilir par de honteux hommages.....

» On parlait de la résistance opiniâtre qu'avaient opposée les ci-devants ordres du clergé et de la noblesse à la réunion des représentants de la nation. On s'écriait, avec une sorte de délire que le Tiers-État avait gagné son procès. D'une autre part, on affectait de laisser de malheureux paysans dans la plus profonde ignorance des décrets de l'assemblée nationale. On cherchait même à les égarer. On voulait, à force de désordres universels, nous conduire à l'anarchie, du sein de laquelle on espérait voir le despotisme renaître triomphant.... Ces manœuvres perfides n'eurent que trop de succès. La fermentation fit des progrès effrayants. Pendant quelque temps, la surface du royaume parut semblable à celle de la mer agitée par les vents, et quelques vaisseaux imprudents ont péri pendant la tempête..... »

Après ce magnifique début, où apparaît l'idée d'humanité qu'il développera souvent dans ses discours politiques, où souffle en tempête le vent de la Révolution, Vergniaud expose les faits du procès, les discute, prouve l'innocence de son client, montre

l'énormité de la sentence du prévôt de Tulle et termine en disant avec une éloquence véritablement incomparable :

« Magistrats citoyens, vous le savez, la raison des nations, comme celle des individus, n'est qu'une faible étincelle de la raison divine. Les passions les plus nobles ont leur ivresse. Celle de la liberté a aussi la sienne qui peut conduire à des égarements instantanés. Les grandes révolutions des empires impriment aux peuples des mouvements tumultueux dont la sagesse des hommes ne saurait régler l'oscillation terrible. Elle n'est soumise qu'à la Toute-Puissance devant laquelle s'apaise aussi la fureur des flots. Des législateurs humains doivent lutter sans relâche au milieu de ces orages politiques pour prévenir tous les naufrages ; mais des tyrans seuls peuvent punir comme des crimes des événements funestes qu'aucune volonté n'a préparés et qu'il a été impossible d'éviter (1). »

Durieux fut acquitté et le plaidoyer de son défenseur, imprimé à 2,000 exemplaires, fut vendu au profit des accusés.

Lecteur assidu et fervent disciple de Voltaire, comme son protecteur Dupaty, Vergniaud avait acclamé la Révolution. Aussi la ville de Bordeaux, sûre de lui, fière de ses succès, n'avait pas hésité à l'adopter et l'avait appelé au conseil général de la Gironde. Quel chemin parcouru depuis dix années ! Le jeune homme pauvre, inconnu, isolé, anxieux du lendemain, que nous avons vu arriver naguère, a pris maintenant, par la seule puissance de son talent, possession de la grande ville, et il sent qu'elle lui confiera bientôt l'hon-

(1) Limoges, bibliothèque de la ville. *Révolution dans les provinces*, N° du volume, 25,734.

neur de prendre part, en son nom, aux grands débats d'où naîtra définitivement une France nouvelle. Loin de l'effrayer, cet avenir l'attire, non pas qu'il soit poussé par l'ambition, mais son pays qu'il aime passionnément est troublé, et sa voix, dont il connaît l'empire, l'aidera peut-être à se calmer plus vite.

Aussi écrit-il, dès le 10 juillet 1790 : « Je suis honorable membre du département de la Gironde..... Tout pauvre que je sois, je voudrais payer assez d'impositions pour me trouver éligible en cas d'événement. Je paie 13 francs à Bordeaux. Veuillez bien veiller à ce que je sois complété pour le marc d'argent lors de la confection du rôle ! (1) »

Stimulé par les affaires, par les événements politiques auxquels sa qualité de Conseiller général le mêle activement, Vergniaud secoue, à cette époque, la nonchalance qu'il aimait tant et qui avait si vivement inquiété les siens.

Sa première motion au Conseil général est aujourd'hui, plus que jamais, digne d'être rappelée. Le développement donné à l'instruction publique et l'obligation imposée aux pères de famille de faire instruire leurs enfants demeurera assurément l'une des gloires de notre époque contemporaine. Or le premier acte de Vergniaud, dans une assemblée politique, a été une protestation contre l'ignorance, et le dépôt d'une proposition tendant à rechercher les moyens de faire pénétrer l'instruction dans les campagnes.

En même temps il fonde avec Ducos et Fonfrède une réunion politique et adresse, en son nom, aux municipalités du département une circulaire contenant

(1) La valeur du marc d'argent qui rendait éligible était fixée à 54 francs.

un passage qui doit être essentiellement retenu, car il témoigne des sentiments que Vergniaud éprouvait alors pour le roi : « Bénissons Louis XVI, disait-il, d'avoir reconnu que le pouvoir des rois émane de la volonté des peuples et que vingt-quatre millions d'hommes ne doivent pas être soumis aux erreurs et aux caprices d'un seul. Bénissons-le d'avoir reconnu que son plus beau titre est celui de roi-citoyen, que, comme tel, il est le premier soumis à la loi et que tout Français ne doit reconnaître aucun pouvoir qui n'émane d'elle et ne lui soit subordonné. La loi et le roi, tel sera désormais le cri de ralliement de tous les bons citoyens. »

Mais la fuite à Varennes diminuera bien vite cette admiration, et plus tard le refus obstiné du roi de sévir contre les émigrés y substituera de l'indifférence ou mieux de l'irritation, parce que Vergniaud se sentira vivement atteint dans son patriotisme.

L'attitude du clergé, sa toute-puissance d'hier, la gêne obstinée qu'il pouvait et devait apporter à la marche de la Révolution préoccupaient aussi beaucoup le grand orateur. Aussi disait-il, en proclamant comme président de l'assemblée électorale de district les curés élus : « Souvenons-nous que le Dieu de nos pères est un Dieu de paix, qui fit de l'amour de l'humanité son premier précepte, de l'obéissance aux lois un devoir inviolable, et qui désavouerait pour ses ministres des hommes semant les dissensions, prêchant les haines et devenus les apôtres de la rébellion. »

Belles et sages paroles qui, malheureusement, ne furent pas entendues.

Enfin, je ne dois pas oublier que Vergniaud a prononcé un éloge funèbre de Mirabeau. La coïncidence

est logique. Celui qui va bientôt diriger l'Assemblée législative, celui qui, voyant la France trahie par la royauté, l'abattra définitivement, était naturellement désigné pour juger, ainsi qu'il convenait, celui dont la fougueuse éloquence avait, au début, décidé du sort de la Révolution, celui qui, dans l'Assemblée constituante, avait triomphé de toutes les hésitations, avait vaincu toutes les résistances, celui, enfin, qui, au nom de la souveraineté du peuple, avait porté les premiers coups à la toute-puissance de la royauté. Quel intéressant parallèle il y aurait à faire entre ces deux grandes figures ! D'une part, la passion débordante, l'inspiration, l'entraînement ; de l'autre, l'empire sur soi-même, l'ampleur des idées, l'habileté de composition, le raisonnement implacable. Ne semble-t-il pas que le calme et la sagesse de Vergniaud, la noblesse de son caractère, son désintéressement, sa droiture étaient bien faits, si la destinée n'eût pas accablé ce laborieux enfantement de tant de douleurs, pour mener à bonne fin ce que l'ardente imagination et la courageuse initiative de Mirabeau avaient commencé. Nul autre, d'ailleurs, que Vergniaud n'était mieux en mesure de comprendre et de louer celui qu'il devait presque égaler, et cet éloge, écrit en quelques jours, est un chef-d'œuvre d'éloquence.

Je ne veux rappeler qu'un passage, celui où Vergniaud trace, pour l'appliquer à Mirabeau, le portrait du véritable et grand législateur. Ecoutez, Messieurs, et demandez-vous si, dans cette sublime conception, Mirabeau, cette fois, n'est pas dépassé :

« Un législateur ordinaire fait des lois pour une nation, pour un siècle..., il n'ose s'élancer dans un avenir reculé, il renferme les décrets de sa sagesse dans un nombre déterminé de toises, dans les limites de son empire.

» L'homme de génie embrasse, dans sa pensée bienfaisante, tous les temps, tous les lieux, tous les hommes.

» Il n'est borné ni par les mers ni par les montagnes. Les siècles futurs sont tous en sa présence, et il ne craint pas de régler leurs destinées.

» Quand il a posé les principes généraux, il en fait découler des principes secondaires, qui sont, si j'ose ainsi m'exprimer, les ramifications de la législature universelle, et qui vont porter la vie et l'ordre dans chaque empire, suivant la forme de son gouvernement et dans chaque détail de son administration.

» Ainsi, pour être digne du titre de grand, le législateur doit joindre à l'imagination vive qui saisit l'ensemble des objets, l'esprit tranquille qui les analyse et le jugement sain qui sait appliquer à chacun d'eux en particulier la loi qui doit le régir. »

Tel est, Messieurs, le passé de l'homme que le département de la Gironde envoyait le 31 août 1791 à l'Assemblée législative. Le procès-verbal de son élection nous apprend que la proclamation de son nom fut accueillie par des applaudissements unanimes auxquels il répondit par ces paroles prophétiques : « Je jure de consacrer toutes les facultés de mon âme à la défense de la liberté ou de succomber pour cette sublime cause. »

La Constitution venait d'être votée; Louis XVI l'avait solennellement acceptée, et cette acceptation, reçue avec enthousiasme, semblait avoir fait renaître la confiance si souvent ébranlée depuis deux ans. La Révolution paraissait terminée, et on pouvait encore, dans ce passé d'hier, ne rien regretter. Si quelques violences partielles avaient eu lieu, l'Europe les avait regardées comme des crimes individuels, des excès

locaux, tels que tout grand changement en entraîne toujours ; mais jamais, on peut bien le dire, révolution n'avait coûté moins de sang. Malheureusement la lutte, envenimée par une résistance opiniâtre et aveugle, va s'engager terrible et les sombres tristesses vont commencer.

La confiance, d'ailleurs, n'était qu'à la surface. Les cris de joie, poussés à Paris, n'empêchaient pas d'entendre les imprécations de Coblenz et le tocsin de la Vendée. On savait que la déclaration de Pilnitz avait répondu à l'appel des émigrés, et on ne pouvait oublier, avec la fuite à Varennes, les motions nombreuses qui, parties soit de la province, soit de Paris, avaient suivi le retour du roi.

Vergniaud était l'auteur d'une de ces motions. Le 9 juillet, à Bordeaux, il avait à la Société des amis de la Constitution, proposé une adresse où il disait : « Nous croyons que le grand procès qui va s'instruire doit être renvoyé à la haute Cour nationale. Si par le résultat de la procédure le roi est trouvé coupable, la nation doit être consultée sur sa destitution. »

Or, il n'est pas téméraire d'affirmer qu'après son élection, Vergniaud eût une pensée dominante, dont la réalisation pouvait sauver la royauté : c'était de mettre Louis XVI en demeure d'opter définitivement et de lui faire consentir des actes prouvant aux plus incrédules qu'il avait, sans aucune arrière-pensée, accepté toute la constitution.

L'Assemblée législative était réunie depuis quelques semaines, et Brissot, Louvet, Grangeneuve, Fauchet, avaient déjà pris la parole ; les deux amis de Vergniaud, ses confrères du barreau de Bordeaux, l'impétueux Guadet et l'austère Gensonné avaient également, et avec succès, abordé la tribune. Lui seul,

gardait encore le silence, et cependant, pour hâter ses débuts, pour rendre hommage à sa réputation, on l'avait, dès le 17 octobre, élu Vice-Président. La lettre où il annonce cette élévation due, suivant lui, « à une espèce de hasard qui dirige les élections tant qu'on ne se connaît pas » est précieuse, car elle montre quelle délicatesse absolue, quelle honnêteté scrupuleuse, Vergniaud devait apporter dans l'accomplissement de son mandat. M. Alluaud, créancier de l'État l'avait prié de presser la liquidation de ses comptes et le remboursement de ses avances. Ce n'était point une faveur, c'était un acte de justice. Et Vergniaud répondait : « Je ne vous dissimule point que si le Ministre n'est pas de bonne volonté pour vous, il me sera impossible de vous être utile par moi-même. Comme je ne veux pas qu'on puisse jamais m'accuser d'avoir eu une opinion qui fut le prix d'une faveur, je me suis fait un devoir de n'en solliciter aucune, quand je parviendrais à acquérir assez de crédit pour en obtenir. Je crois que cette profession de foi doit me rendre encore plus digne de votre estime et de votre amitié. » Vergniaud est toujours resté fidèle à cet engagement et a pu dire plus tard, aux applaudissements unanimes de la Convention qu'il n'avait jamais rien sollicité.

Cependant les progrès de l'émigration n'avaient pu être arrêtés ni par les proclamations de Louis XVI ni par ses lettres, rendues publiques, à ses frères, aux commandants des troupes de terre et aux commandants des ports. L'inutilité de ces invitations, auxquelles on ne daignait même pas répondre, amena l'Assemblée à rechercher et à proposer des mesures plus énergiques. Vergniaud, voulant forcer le roi à sortir de l'équivoque, saisit avec empressement cette

occasion et parut à la tribune pour la première fois, le 25 octobre. Procédant toujours avec méthode, posant les principes d'où découleront ses irrésistibles déductions, il essaie, tout d'abord, de démontrer qu'un peuple a le droit de prendre des mesures contre les émigrations. Devant cet audacieux, qui pour ses débuts, soutenait une doctrine que Mirabeau quelques mois auparavant avait victorieusement combattue en s'écriant : « Si vous faites une loi contre les émigrants, je jure de n'y jamais obéir », l'Assemblée demeura silencieuse. Bientôt elle se sentit subjuguée par la mélodie de la voix, par la correction et la sobriété du langage, par la vigueur de l'argumentation et enfin par le respect que Vergniaud, à la tribune, savait inspirer.

Après avoir établi le droit de la nation, l'orateur recherche quel est l'état actuel de l'émigration : « Je n'ai point l'intention, dit-il, d'exciter ici de vaines terreurs... Non, ils ne sont point redoutables ces factieux aussi ridicules qu'insolents qui décorent leur rassemblement criminel du nom bizarre de *France extérieure*. Chaque jour, leurs ressources s'épuisent, les roubles de la fière Catherine et les millions de la Hollande se consomment en voyages, en négociations, en préparatifs désordonnés, et ne suffisent pas, d'ailleurs, au faste des chefs de la rébellion. Bientôt on verra ces superbes mendiants qui n'ont pu s'acclimater à la terre de l'égalité, expier dans la honte et la misère, les crimes de leur orgueil, et tourner des yeux trempés de larmes vers la patrie qu'ils ont abandonnée.....

» Mais quelque rassuré que je sois sur les événements que nous cache l'avenir, je n'en sens pas moins la nécessité de nous faire un rempart de toutes les

précautions qu'indique la prudence..... Aucun voile ne nous cache la malveillance des puissances étrangères, les outrages faits aux couleurs nationales et l'entrevue de Pilnitz sont un avertissement que la haine nous a donné et dont la sagesse nous fait un devoir de profiter..... »

Et il conclut en demandant que les biens des émigrés soient frappés d'une triple contribution, que les fonctionnaires soient privés de leur traitement et que les déserteurs soient punis comme tels.

Ce discours avait été constamment interrompu par d'éclatants applaudissements. Vergniaud, d'un bond, avait pris la tête de l'Assemblée législative et la France comptait un grand orateur de plus.

Sa proposition, malheureusement peut-être, fut jugée insuffisante, et, sur la demande de Condorcet, l'Assemblée prononça contre les émigrés qui seraient encore, le 1^{er} janvier, en état de rassemblement, la confiscation de leurs biens et la peine de mort.

Le roi opposa son veto ; l'émigration redoubla d'audace. En effet, le général Wimpfen reçut des princes français la proposition de livrer New-Brisach, et les électeurs de Trèves, de Mayence et l'évêque de Spire refusèrent de dissiper les attroupements.

Vergniaud, élu Président, avait cessé pendant quelques semaines de paraître à la tribune, mais devant le danger il rompit le silence et rédigea une adresse qui se terminait ainsi : « Abhorrez la guerre ; elle est le plus grand crime des hommes et le plus terrible fléau de l'humanité. Mais enfin, si l'on vous y force, sans vous effrayer des revers, sans vous enorgueillir des succès, suivez le cours de vos grandes destinées.....! Tôt ou tard, la justice éternelle désigne un terme aux victoires du despotisme, elle n'en dési-

gne aucun aux victoires de la liberté ! Union et courage, la gloire vous attend. Jadis les rois ambitionnaient le titre de citoyen romain ; il dépend de vous de leur faire envier le titre de citoyen français. »

Vous le voyez, aucune éloquence n'était inconnue à l'aigle de la Gironde, comme on l'appelait déjà et celui qui savait si bien convaincre savait aussi faire vibrer les cœurs et enflammer les courages.

Malgré ses merveilleuses aptitudes, Vergniaud n'était pas et ne devait jamais être, à proprement parler, le chef du parti Girondin. Rêveur indécis, poète à ses heures, hôte assidu de Talma, amateur passionné de théâtre, il n'avait aucune des qualités qui font l'homme de gouvernement. « Je n'ai pas connu d'homme plus impropre à jouer un premier rôle sur le théâtre d'une révolution » dit Paganel, l'ancien curé de Noailhac, devenu conventionnel. « Son goût le portait vers les plaisirs, bien qu'il préférât aux plaisirs le charme de la paresse,..... et la gloire de la tribune aurait été pour lui sans attrait, si ses amis n'eussent sans cesse reproduit à ses yeux les dangers de la patrie et leurs propres dangers..... Représentez-vous un homme que d'autres hommes entourent et entraînent, qui ne cherche pas une issue pour échapper, mais qui resterait là si le cercle se rompait et le laissait libre. Tel était Vergniaud parmi les Girondins. Les meneurs l'associèrent à leur ambition, mais ne parvinrent jamais à le rendre ambitieux pour lui-même (1). »

Sans fortune, sans espérance d'en avoir un jour, et incapable de faire de sa parole quelque honteux trafic,

(1) PAGANEL, *Essai historique et critique sur la Révolution française*, 1^{er} vol., p. 460,

personne n'a plus que lui honoré la pauvreté; ses deux jeunes et riches amis, Ducos et Fonfrède lui avaient heureusement donné l'hospitalité, et c'est dans cette intimité que se développa cette amitié si vive, quasi paternelle que Vergniaud conçut pour Fonfrède, amitié qui lui fit, sublime marque de dévouement, rejeter le poison dont il pouvait user, afin de suivre jusqu'au pied de l'échafaud celui qu'il entraînait à la mort. C'est encore là que, ne voulant rien laisser aux hasards de l'improvisation et continuant une habitude prise au barreau, il rédigeait des notes complètes avant de prononcer ses discours « forts de logique, brûlants de chaleur, pleins de choses, étincelants de beauté », comme le dit M^{me} Roland, et prenait ces graves déterminations qui devaient le conduire insensiblement à avertir le trône, à l'ébranler et enfin à l'abattre.

Est-il vrai que, dès ce moment, ses méditations patriotiques, aient été souvent troublées par le souvenir de la belle M^{lle} Julie Candaille, actrice célèbre et auteur dramatique? Est-il vrai que l'active collaboration du Girondin ait assuré le succès de *la Belle Fermière*? La plupart des historiens l'ont affirmé; d'autres se basant sur une dénégation intéressée peut-être, écrite plus tard par M^{lle} Candaille devenue M^{me} Simons, l'ont nié. Je ne sais où est la vérité, mais ce que je sais bien, avec Michelet, c'est que « dans ses sublimes colères de tribune, on entendait toujours quelque accent de nature ou de pitié, et que son cœur était incapable de se taire ».

D'ailleurs, l'activité de Vergniaud devient en ce moment prodigieuse, et son vaste esprit aborde l'examen de tous les sujets. Tour à tour, il défend la liberté de la presse, propose, le premier, d'enlever

au clergé la tenue des actes de l'état civil, attaque le club des Jacobins, flétrit les dénonciations, et jugeant enfin que le seul moyen d'arrêter l'émigration est de porter la guerre chez ceux qui l'encouragent, il vote pour la guerre en disant : « L'état où nous sommes est un véritable état de destruction qui peut nous conduire à l'opprobre et à la mort. Aux armes donc, hommes libres, défendez votre liberté, assurez l'espérance de celle du genre humain ou bien vous ne mériterez pas sa pitié dans vos malheurs. »

Mais les conseillers du roi sont hostiles à l'Assemblée. Si le duc de Narbonne a quitté le ministère, Delessart, le ministre des affaires étrangères qui, par ses faiblesses, a lâchement trahi la confiance de la nation, est encore au pouvoir et sa chute est résolue.

Brissot l'accuse tout d'abord; puis Vergniaud lui adresse, en montrant de la main le palais des Tuileries, cette terrible apostrophe : « De cette tribune où je vous parle, on aperçoit le palais où des conseillers pervers égarent et trompent le roi que la Constitution nous a donné, forgent les fers dont ils veulent nous enchaîner et préparent les manœuvres qui doivent nous livrer à la maison d'Autriche. Je vois les fenêtres du palais où l'on trame la contre-révolution, où l'on combine les moyens de nous replonger dans les horreurs de l'esclavage après nous avoir fait passer par tous les désordres de l'anarchie et par toutes les fureurs de la guerre civile. Le jour est arrivé où vous pouvez mettre un terme à tant d'audace. L'épouvante et la terreur sont souvent sorties, dans les temps antiques et au nom du despotisme de ce palais fameux; qu'elles y rentrent aujourd'hui au nom de la loi.... »

Ces audacieuses menaces qui conduisirent le mal-

heureux Delessart devant la haute cour d'Orléans et plus tard au massacre, décidèrent la formation d'un ministère girondin où Roland, Clavières, Servan et Dumouriez se trouvèrent réunis. Aux dépêches nettes et pressantes du nouveau cabinet, la cour de Vienne répondit imprudemment par une note demandant le rétablissement de la monarchie sur les bases fixées par la déclaration royale du 23 juin 1789; Dumouriez courut à l'Assemblée; il y eut un cri général, et sur la proposition même de Louis XVI, la guerre fut déclarée au roi de Bohême et de Hongrie.

Malheureusement, la fatalité nous accablait, et les déroutes de Quiévrain et de Tournay furent les premières étapes de la longue guerre qui commençait.

Loin de l'abattre, l'adversité excite, à cette heure, l'énergie entreprenante de Vergniaud. Il avait répondu aux puissances étrangères qui ne craignaient pas de demander le rétablissement des trois ordres et la restitution des biens du clergé, par une déclaration de guerre, et bientôt il propose la déportation contre les prêtres insermentés, qui, forts de la résistance royale, continuent à souffler la discorde sur la presque totalité du territoire. Cette proposition est acceptée, et la garde du roi licenciée pendant qu'on décide de former sous Paris un camp de vingt mille hommes. En s'opposant à toutes ces mesures, le roi, d'accord avec Dumouriez, chasse les ministres girondins pour les remplacer par des feuillants. Aussitôt Roland porte à la tribune la fameuse lettre contenant remontrances dont il avait, en plein conseil, infligé la lecture à Louis XVI, Vergniaud fait décréter que Servan emporte l'estime et les regrets de la nation, et aux Jacobins, aux Cordeliers, on organise l'insurrection.

Les deux forces ennemies, la Révolution et la Cour,

se trouvent donc placées face à face, prêtes à se heurter, front contre front. Et c'est ainsi que, le 20 juin, jour anniversaire du serment du Jeu-de-Paume, les bandes de Legendre, de Santerre, de Saint-Hurugue, descendent des faubourgs, défilent devant l'Assemblée et se rendent aux Tuileries. Vergniaud accourt, harangue cette foule tumultueuse, exigeant le retour des ministres girondins et le consentement aux décrets de l'Assemblée; mais sa voix est impuissante. Pendant trois heures, heures d'épouvante pour la famille royale, le palais est envahi, fouillé de toutes parts, les serviteurs conspués, la reine interpellée, le roi outragé, menacé, et le peuple ayant satisfait sa curiosité et assouvi sa colère, ne cède qu'à la lassitude. Certes, Louis XVI avait montré un grand courage; mais la couronne, un instant remplacée sur sa tête par le bonnet phrygien, avait été avilie, et malgré la protestation de Lafayette et les nombreuses adhésions des Directoires de département, une nouvelle secousse suffira à faire crouler le trône.

Cette secousse, c'est Vergniaud qui va bientôt la donner à la suite des plus affligeantes nouvelles se succédant avec acharnement, et venant fortifier l'idée cruelle et déjà trop ancienne de trahison.

A Ratisbonne, le conseil des ambassadeurs avait refusé d'admettre le ministre de France; l'Angleterre préparait un armement; le duc de Bade avait mis les Autrichiens dans Khel et on allait leur livrer Strasbourg; l'Alsace demandait vainement des armes; le commandant de l'artillerie du Rhin avait déserté, et le vieux Luckner n'avait en Flandre que quarante mille hommes à opposer à deux cent mille qui arrivaient.

A l'intérieur, les lois de l'Assemblée n'étaient pas expédiées; le département des Bouches-du-Rhône

levait et retenait des contributions, et, dans l'Ardèche était apparu un lieutenant-général des princes se disant gouverneur du Bas-Languedoc et des Cévennes pendant la captivité du roi. L'ouest, enfin, commençait à prendre feu.

Tous ces faits révélés à l'Assemblée par un rapport de la commission des Douze, jetèrent l'épouvante ; pour la première fois, on parla du danger de la patrie, et Vergniaud, prenant, à cette heure solennelle, la cause de la nation contre la royauté, monta gravement à la tribune.

« Son discours, a écrit Michelet, fut comme ces grands fleuves de l'Amérique, larges de plusieurs lieues, qui, à les voir, ont presque l'air d'une mer calme d'eau douce ; mettez-y votre barque ; elle va comme une flèche, on mesure avec terreur la rapidité du courant ; elle va emportée, nul moyen de l'arrêter ; elle glisse, elle file, elle irait à l'abîme, aux cascades écumantes où la masse des eaux se brise du poids d'une mer. »

« Quelle est donc, dit l'entraînant orateur, l'étrange position où se trouve l'Assemblée nationale, quelle fatalité nous poursuit?... »

» Comment se fait-il que ce soit précisément au dernier période de la plus violente crise, et sur les bords du précipice où la nation peut s'engloutir que l'on suspende le mouvement de nos armées?... Serait-il vrai qu'on redoute nos triomphes ? Est-ce du sang de l'armée de Coblenz ou du nôtre dont on est avare ? Si le fanatisme excite des désordres, s'il menace de livrer l'empire au déchirement simultané de la guerre civile et d'une guerre étrangère, quelle est l'intention de ceux qui font rejeter avec une invincible opiniâtreté toutes les lois de répression présentées par

l'Assemblée nationale? Veulent-ils régner sur des villes abandonnées, sur des champs dévastés? Quelle est au juste la quantité de larmes, de misère, de sang, de morts qui suffit à leurs vengeances? Où sommes-nous enfin? Dans quel abîme veut-on nous entraîner? Et vous, Messieurs, qu'allez-vous entreprendre de grand pour la chose publique?.....

» Le roi a refusé sa sanction à votre décret sur les troubles religieux. Je ne sais si le sombre génie de Médicis et du cardinal de Lorraine erre encore sous les voûtes du palais des Tuileries, si l'hypocrisie sangui-
naires des jésuites Lachaise et Letellier revit dans l'âme de quelques scélérats....., je ne sais si le cœur du roi est troublé par des idées fantastiques qu'on lui suggère, et sa conscience égarée par les terreurs religieuses dont on l'environne. Mais il n'est pas permis de croire, sans lui faire injure et l'accuser d'être l'ennemi le plus dangereux de la Révolution, qu'il veuille encourager par l'impunité les tentatives criminelles de l'ambition pontificale.

» Je vais parler sans autre passion que l'amour de de la patrie et le sentiment profond des maux qui la désolent... Fidèle à mon serment de maintenir la Constitution, de respecter les pouvoirs constitués, c'est la Constitution seule que je vais invoquer.

» C'est au nom du roi que les princes français ont tenté de soulever contre la nation toutes les cours de l'Europe. C'est pour venger la dignité du roi que s'est conclu le traité de Pilnitz et formée l'alliance monstrueuse entre les cours de Vienne et de Berlin; c'est pour défendre le roi qu'on a vu accourir en Allemagne, sous les drapeaux de la rébellion, les anciennes compagnies des gardes du corps; c'est pour venir au secours du roi que les émigrés sollicitent et obtiennent

de l'emploi dans les armées autrichiennes et s'apprentent à déchirer le sein de la patrie....., c'est contre la nation, et pour le maintien de la splendeur du trône que le roi de Bohême et de Hongrie nous fait la guerre et que le roi de Prusse marche vers nos frontières; c'est au nom du roi que la liberté est attaquée. Enfin tous les maux qu'on s'efforce d'accumuler sur nos têtes, tous ceux que nous avons à redouter, c'est le nom seul du roi qui en est le prétexte ou la cause.

» Or, je lis dans la Constitution : si le roi se met à la tête d'une armée et en dirige les forces contre la nation, ou s'il ne s'oppose pas par un acte formel à une telle entreprise qui s'exécuterait en son nom, il est censé avoir abdiqué la royauté..... »

Et après avoir vainement cherché dans la conduite de Louis XVI un acte qui puisse être réellement considéré comme un acte formel d'opposition, Vergniaud continue : « O roi, qui sans doute avez cru avec le tyran Lysandre que la vérité ne valait pas mieux que le mensonge et qu'il fallait amuser les hommes par des serments comme on amuse les enfants avec des osselets ; qui n'avez feint d'aimer les lois que pour conserver la puissance qui vous servirait à les braver, la Constitution que parce qu'elle ne vous précipitait pas du trône où vous aviez besoin de rester pour la détruire, la nation que pour assurer le succès de vos perfidies, en lui inspirant de la confiance, pensez-vous nous abuser aujourd'hui avec d'hypocrites protestations ? Non, non ! homme que la générosité des Français n'a pu émouvoir, vous n'avez pas rempli le vœu de la Constitution. Elle est peut-être renversée, mais vous ne recueillerez pas le fruit de votre parjure ! Vous ne vous êtes point opposé par un acte formel aux victoires qui se remportaient en

votre nom sur la liberté, mais vous ne recueillerez point le fruit de ces indignes triomphes. Vous n'êtes plus rien pour cette Constitution que vous avez si indignement violée, pour ce peuple que vous avez si lâchement trahi..... »

L'effet de ce discours, un des plus beaux que Vergniaud ait prononcés, fut immense et l'entraînement général : seul, le roi n'entendit pas ce suprême appel de la patrie menacée et demeura inébranlable dans ses convictions obstinées.

Cependant les fédérés étaient arrivés de toutes parts, le décret portant que la patrie était en danger avait été proclamé, et un trouble gros de menaces, régnait dans Paris, lorsque fut connu le manifeste du duc de Brunswick, général de la coalition. On y annonçait une guerre étrange, nouvelle, toute contraire aux droits des nations policées. Tout Français était coupable, et Paris devait redouter des sévérités terribles. Alors, le 10 août, Pétion n'hésitant plus demanda, au nom de toutes les sections, la déchéance du roi, et le peuple, représenté cette fois par des gardes nationales que précédaient les Marseillais de Barbaroux, reprit terrible le chemin des Tuileries.

Sans se mettre ouvertement à la tête des Suisses qui défendaient son palais et en se bornant à rester au milieu d'eux, le roi peut-être eût pu repousser les assaillants ; mais il ne le voulut pas, et après avoir hésité pendant quelques minutes, les dernières et les plus solennelles de la monarchie, il préféra se mettre sous la protection des représentants de la nation.

Etrange fatalité ! Celui qui l'avait si souvent et si vainement averti, conseillé, menacé même, présidait

l'Assemblée et répondant à l'héritier de tant de rois qu'il voyait seul, éperdu, aux pieds de la tribune : « Sire, lui dit-il, vous pouvez compter sur la fermeté de l'Assemblée nationale ; ses Membres ont juré de mourir en maintenant les droits du peuple et les autorités constituées. »

Ces paroles furent immédiatement suivies du bruit de la fusillade : des balles traversèrent le manège, et Rœderer vint annoncer la prise des Tuileries. La lutte, que, depuis trois années, la royauté soutenait contre la Révolution était terminée ; la royauté avait succombé.

Aussitôt un comité se forme au sein de l'Assemblée, délibère quelques instants, et Vergniaud, sombre et visiblement inquiet, prononce ces paroles :

« Je m'en rapporte à la douleur dont vous êtes pénétrés pour juger s'il importe au salut de la patrie que vous adoptiez cette mesure sur-le-champ. Je demande la suspension du pouvoir exécutif, un décret pour la nomination du gouverneur du prince royal. Une convention prononcera sur les mesures ultérieures. Le roi sera logé au Luxembourg. Les ministres seront nommés par l'Assemblée nationale. »

Tandis que, du dehors, le peuple obstiné demandait la déchéance, l'Assemblée rétablissait le ministère girondin, mais y faisait entrer Danton comme ministre de la justice, et décrétait la Convention. C'en était fait ; l'Assemblée venait d'abdiquer près de la royauté abattue et la commune, s'emparant du pouvoir, décidait que la famille royale serait enfermée au Temple.

Le temps est venu où Vergniaud, désillusionné, abreuvé d'amertumes, va combattre la Terreur qui se lève, et jusqu'à la mort cette fois, s'efforcera d'ar-

racher à l'anarchie, la France et la liberté que sa puissante parole venait de ravir au trône.

Sous la pression du pouvoir nouveau installé à l'Hôtel-de-Ville, l'Assemblée avait créé un Tribunal extraordinaire, précurseur du Tribunal révolutionnaire, lorsqu'on apprit que Longwy avait ouvert ses portes aux Prussiens après un bombardement de quelques heures. A cette nouvelle, Vergniaud propose de décréter la peine de mort contre tout citoyen qui, dans une ville assiégée, parlera de se rendre, et cherchant à enflammer les courages, il ajoute : « Pourquoi les retranchements du camp placé sous les remparts de cette cité, ne sont-ils pas plus avancés ? Où sont les pelles, les pioches, et tous les instruments qui ont servi à élever l'autel de la fédération et nivelé le Champ-de-Mars ; vous avez manifesté une grande ardeur pour les fêtes ; sans doute, vous n'en aurez pas moins pour les combats. Vous avez chanté, célébré la liberté, il faut la défendre. » Mais, de son côté, Danton s'est rendu à la commune où on ordonne l'arrestation des suspects et les visites domiciliaires. Aux efforts patriotiques du girondin on oppose la plus criminelle audace. En effet, les prisons sont remplies : un mandat d'arrêt, heureusement inexécuté est lancé contre Vergniaud ; puis des hommes néfastes s'offrent ou sont appelés : des prix sont débattus et une épouvantable tuerie commence. Pendant toute une semaine, une horrible troupe va des Carmes à l'Abbaye, de la Force à Bicêtre, du Châtelet à la Conciergerie, revient sur ses pas craignant d'avoir, au fond d'un cachot, oublié quelques victimes et répand des torrents de sang. Quelques jours se passent, et l'Assemblée attérée, demeure silencieuse ; c'est notre courageux compatriote

qui, la honte au front, pousse le premier un cri d'indignation. « Les Parisiens osent se dire libres ! dit-il, ah ! ils ne sont plus esclaves des tyrans couronnés, mais ils le sont des hommes les plus vils, des plus détestables scélérats. Il est temps de briser ces chaînes honteuses, d'écraser cette nouvelle tyrannie ! Il est temps que ceux qui ont fait trembler les hommes de bien tremblent à leur tour. » Puis, comme il ne suffit pas de flétrir le passé, comme il faut tenir tête au nouvel orage qui s'amoncèle, répondre aux sourdes rumeurs et dévoiler les menaces, il ajoute fièrement : « Je n'ignore pas qu'ils ont des poignards à leurs ordres ; mais qu'importe la vie aux représentants du peuple quand il s'agit de son salut..... Quand Guillaume Tell ajusta la flèche pour abattre la pomme fatale sur la tête de son fils, il dit : Périssent mon nom et ma mémoire pourvu que la Suisse soit libre..... Et nous aussi nous dirons : périsse l'Assemblée pourvu que la France soit libre ? qu'elle périsse, si elle épargne une tache au nom Français ; si sa vigueur apprend à l'Europe, que, malgré les calomnies, il y a ici quelque respect de l'humanité et quelque vertu publique ! Oui, périssons, et sur nos cendres, puissent nos successeurs, plus heureux, assurer le bonheur de la France et fonder la liberté ! »

Le peuple qui parlait ainsi, par la bouche de son plus éloquent orateur, méritait de ne pas périr. Trois jours après luisait un rayon d'espérance. Nous étions victorieux à Valmy, et le lendemain, la Convention, réunie pour la première fois, prononçait l'abolition de la royauté, et proclamait la République.

En apprenant son élection, Vergniaud avait tristement écrit à son beau-frère : « Quant à ma nomina-

tion, je vous avoue que l'épuisement de mes forces morales me la rend aussi pénible que flatteuse ; et, si les temps eussent été calmes, si l'horizon de Paris ne paraissait pas encore chargé d'orages, s'il n'y avait eu aucun danger à courir en restant, si je n'avais pas cru que je pouvais être utile pour lutter contre quelques scélérats dont je connais et je soupçonne les projets, je n'aurais pas hésité à refuser. Mais, dans les circonstances actuelles, c'eût été une lâcheté et un crime, et je reste. »

Parmi ces scélérats que redoutait Vergniaud, se trouvait évidemment le principal instigateur des crimes de septembre, le haineux Marat, qui non suffisamment repu du sang versé à Paris avait envoyé aux départements une circulaire pour conseiller le massacre. Les Girondins dénoncèrent cet odieux message que son auteur défendit en s'intitulant le plus ardent défenseur du peuple, et Vergniaud, ne pouvant maîtriser sa colère, lui répondit : « S'il est un malheur pour un représentant du peuple, c'est celui d'être obligé de remplacer à cette tribune un homme chargé de décrets de prise de corps qu'il n'a pas purgés....., un homme tout dégoûtant de calomnies, de fiel et de sang.... » Ce début semblait présager une de ces véhémentes apostrophes familières à l'orateur, et Marat, décrété d'accusation, allait sans doute tomber sous l'horreur et le mépris publics. Il n'en fut rien ; la honte, le dégoût de se trouver en face d'un pareil adversaire paralysèrent l'inspiration du Girondin qui recueillit à peine quelques applaudissements, et le promoteur attitré de l'insurrection et de l'assassinat put remonter à la tribune, où, s'appliquant un pistolet sur le front, il s'écria : « Si vous aviez lancé contre moi le décret d'accusation, cette arme m'aurait soustrait à la rage de mes persécuteurs, »

Cruelle ironie ! De ces deux hommes qui viennent de se succéder à la tribune, l'un cynique, audacieux, sanguinaire sera bientôt porté en triomphe et la multitude le pleurera comme son bienfaiteur : l'autre, doux, honnête, généreux, montera sur l'échafaud et cette même multitude applaudira à son supplice en l'appelant un traître.

A-t-il donc, l'infortuné, pressenti l'avenir dans ses vains efforts contre Marat et le désespoir s'est-il emparé de son âme ? Non, mais sa vaste intelligence s'est reprise aujourd'hui à planer dans les rêves, et souriant avec mélancolie aux menaces du destin, il assiste indifférent au commencement du duel d'extermination qu'engagent l'une contre l'autre la Montagne et la Gironde. Pendant trois mois, il garde le silence, se bornant à demander en quelques mots l'élargissement des prisonniers du 10 août contre lesquels il n'y avait ni mandat d'arrêt ni décret d'accusation, la célébration d'une fête nationale en l'honneur de la victoire de Jemmapes et la destruction par le bourreau d'un guidon aux couleurs étrangères pris sur un émigré. Ce guidon avait été placé au manège ; mais Vergniaud ne put en supporter la vue, et se levant indigné, il dit : « Vous avez suspendu aux voûtes de cette enceinte les drapeaux conquis sur le despotisme ; mais ce signe de rébellion autour duquel combattaient des brigands que vous envoyez à l'échafaud, doit, comme eux, être détruit par la main du bourreau. Je demande qu'après avoir applaudi au courage de nos braves frères d'armes, vous ordonniez que ce signe de la révolte soit livré à l'exécuteur de la haute justice pour être brûlé. »

Vous le voyez, Messieurs, Vergniaud se montre toujours semblable à lui-même ; ennemi de l'injustice,

ennemi de la violence, mais sans pitié pour ceux qui méconnaissent leurs devoirs envers la patrie.

Tels sont les sentiments auxquels il restera fidèle dans la nouvelle et lugubre étape que va parcourir la Révolution : le procès du roi, commencé le jour même de la victoire de Jemmapes. Depuis que Vergniaud est député, sa correspondance s'est ralentie ; mais sa famille reçoit encore quelques lettres et dans l'une d'elles, écrite peu de jours avant le 10 août, il révèle ses convictions et ses tourments : « La Cour, dit-il, est un foyer d'intrigues continuelles... La plus grande fermentation règne dans les têtes et nous ne savons trop où elle s'arrêtera..... La conduite toujours équivoque du roi augmente nos dangers, et préparera peut-être, s'il ne se prononce pas d'une manière décidée, quelque grande catastrophe... Il a maintenant des efforts bien extraordinaires à faire pour précipiter dans l'oubli toutes les fausses démarches qui ont irrité contre lui parce qu'on les regarde comme autant de trahisons : et qui oserait affirmer qu'en effet nous ne sommes pas trahis ! »

C'est à cette même époque que, sur la demande du peintre Boze, il consentit à rédiger, avec Gensonné et Guadet, une note destinée à passer sous les yeux de Louis XVI et contenant, pour tâcher d'éviter la grande catastrophe qu'il redoutait, des avis pleins de sagesse et de loyauté. « Les soupçons ou plutôt des accusations caractérisées, disait-il, s'élèvent contre le chef du pouvoir exécutif... Peut-être le roi a-t-il pensé qu'il y avait du courage à braver les soupçons, de la dignité à se renfermer dans un profond silence. Quand les accusations sont le cri du peuple, se taire n'est ni grand, ni magnanime ; c'est bien plutôt avouer

des fautes dont on est accusé en témoignant une fierté insultante à un accusateur souverain. La gloire alors est de se justifier par des actes éclatants, par des démarches solennelles. »

Ces actes éclatants, il en indiquait quelques-uns avec la certitude que ses conseils ne seraient pas suivis et il terminait tristement en disant : « Je ferme ma lettre, elle n'est que trop longue puisqu'elle sera inutile ; j'ai le cœur oppressé par la plus vive douleur. »

Ainsi, ses discours, ses lettres, cette note que le Tribunal révolutionnaire lui reprochera si violemment plus tard, tout démontre que Vergniaud croyait à la complicité de Louis XVI dans l'invasion étrangère, et cependant, bravant les accusations et les périls, narguant Robespierre qui ne l'oubliera pas, il va faire les plus grands et les plus nobles efforts pour sauver la vie du roi.

Saint-Just, dans un discours empreint de la plus insigne mauvaise foi, avait répondu au courageux et magnifique plaidoyer de Desèze, lorsque Salles, député de la Meurthe, soutint que si la Convention devait se prononcer sur la culpabilité de Louis XVI, le peuple, seul, réuni en assemblées primaires, pouvait ordonner l'application de la peine. Cette consultation solennelle pouvait sauver Louis XVI ; Vergniaud n'hésita pas et prit la parole au milieu de l'attention générale et du silence le plus profond.

Après avoir défini la souveraineté du peuple et rappelé les conditions dans lesquelles elle doit, en général, s'exercer, il dit : « S'il est vrai que le roi ne peut se prévaloir de l'inviolabilité, qui lui a été promise, contre le peuple qu'il a trahi, il n'est pas moins certain que le peuple seul peut punir Louis sans avoir égard à l'inviolabilité dont lui-même l'avait investi....

Aujourd'hui, vous pouvez déclarer comme un principe d'éternelle vérité que la promesse d'inviolabilité faite par le peuple ne fut point obligatoire pour le peuple; mais au peuple seul il appartient de déclarer qu'il ne veut pas tenir sa promesse. Vous pouvez déclarer comme un principe d'éternelle vérité que le peuple ne peut jamais renoncer valablement au droit de punir un oppresseur, mais au peuple seul il appartient de déclarer qu'il veut user d'un droit terrible auquel il avait renoncé. Vous n'êtes pas dans une hypothèse ordinaire : ici le vœu de la volonté générale s'est manifesté ; elle s'est déclarée pour l'inviolabilité. Exprimez un vœu contraire si le salut public vous semble le commander; mais n'entreprenez de substituer ce vœu particulier à la volonté générale, déjà connue, que lorsque celle-ci aura donné son consentement. Autrement, vous usurpez la souveraineté, vous vous rendez coupables d'un des crimes dont vous voulez punir Louis..... »

Puis se tournant vers Robespierre : « On a représenté ceux qui ont adopté l'opinion de Salles comme des amis de la royauté..., on nous accuse; certes je n'en suis pas étonné; il est des hommes dont, par leur essence, chaque souffle est une imposture, comme il est de la nature du serpent de n'exister que pour la distillation du venin... Ah, si nous avions l'insolent orgueil ou l'hypocrite ambition de nos accusateurs, nous dirions que le 10 août nous n'avons quitté le fauteuil que pour venir à cette tribune proposer ce décret de suspension de Louis, tandis que tous ces vaillants Brutus, si prêts à égorger les tyrans désarmés, ensevelissaient leurs frayeurs dans un souterrain et y attendaient l'issue du combat que la liberté livrait au despotisme..... »

Ces fières et courageuses paroles étaient donc ignorées de ceux qui n'ont pas craint de prétendre qu'au moment du procès du roi, Vergniaud avait manqué de courage. Ignoraien-ils aussi que ce même jour il avait dit : « Celui d'entre nous qui céderait à des craintes personnelles serait un lâche, indigne de siéger dans le sénat français. » Non-seulement il montra une fois de plus que son âme était inaccessible à la crainte ; mais guidée par sa générosité, sa conscience et son patriotisme, sa pensée prit une telle ampleur, son éloquence devint si sublime que la Convention fut ébranlée et qu'au Temple, la famille royale, apprenant du vieux Malesherbes ce secours inattendu, se prit à espérer.

Elevant le débat et se préoccupant de l'attitude nouvelle que pourraient prendre les puissances étrangères, il continua : « Et si la guerre, par un prolongement funeste, conduit nos finances à un épuisement auquel on ne peut songer sans frémir... si elle fait couler des flots de sang sur le continent et sur les mers, quels grands services vos calculs politiques auront-ils rendu à l'humanité ? Quelle reconnaissance nous devra la patrie pour avoir fait, en son nom et au mépris de sa souveraineté méconnue, un acte de vengeance devenu la cause ou seulement le prétexte d'événements si calamiteux ! Oseriez-vous lui chanter vos victoires ? Je ne parle pas de défaites et de revers ; j'éloigne de ma pensée tout présage sinistre ; mais, par le concours naturel des événements même les plus prospères, elle sera entraînée à des efforts qui la consumeront. La population s'affaiblira par le nombre prodigieux d'hommes que la guerre dévore..... Craignez qu'au milieu de ses triomphes la France ne ressemble à ces monuments fameux qui, dans l'Egypte

ont vaincu le temps ; l'étranger qui passe s'étonne de leur grandeur ; s'il veut y pénétrer, qu'y trouve-t-il ? Des cendres inanimées et le silence des tombeaux... »

Se plaçant enfin au lendemain du jour où la fatale sentence aura reçu son exécution, et où une réaction inévitable se sera produite contre la Convention elle-même, Vergniaud, évoquant le souvenir de Charles I^{er} et de Cromwell, termine ainsi : « Qui me garantira qu'à ces cris séditieux de la turbulence anarchique ne viendront pas se rallier l'aristocratie avide de vengeance, la misère avide de changement et jusqu'à la pitié que des préjugés invétérés auront excitée sur le sort de Louis ? Qui me garantira que, dans cette nouvelle tempête où l'on verra ressortir de leurs repaires les tueurs du 2 septembre, on ne nous présentera pas, tout couvert de sang, et comme un libérateur, ce défenseur, ce chef qu'on dit être devenu si nécessaire ? Mais à quelles horreurs ne serait pas livré Paris !.... Quelles mains essuieraient vos larmes et porteraient des secours à vos familles désespérées ?

» Iriez-vous trouver ces faux amis, ces perfides flatteurs qui vous auraient précipités dans l'abîme ? Ah ! fuyez-les plutôt, redoutez leur réponse. Je vais vous l'apprendre. Vous leur demanderiez du pain, ils vous diraient : Allez dans les carrières disputer à la terre quelques lambeaux sanglants des victimes que nous avons égorgées. Ou voulez-vous du sang ? Prenez, en voici. Du sang et des cadavres, nous n'avons pas d'autre nourriture à vous offrir. Vous frémissez... O ma patrie, je demande acte à mon tour des efforts que je fais pour te sauver de cette crise déplorable ! »

La magnificence de ce langage causa une indicible émotion, qui, malheureusement, eut le temps de se

calmer; et quinze jours après seulement commença la série de votes qui, se poursuivant sans relâche, ne devaient se terminer que le 20 janvier.

Presqu'à l'unanimité Louis XVI fut déclaré coupable de conspiration et d'attentats contre la sûreté de l'Etat. Deux cent quatre-vingts députés admirent, avec Vergniaud, la ratification du peuple; puis le vote fatal commença. Comme au 10 août, l'orateur de la Gironde présidait. « Des témoins oculaires, a dit un historien anglais, ont représenté cette scène du troisième vote, scène prolongée comme si elle devait être sans fin... Une longue nuit se change en jour, la pâleur du matin couvre tous les visages, les nuages de l'hiver redescendent, et les sombres lampes sont de nouveau allumées. Mais au milieu de la clarté et de l'obscurité, et de la succession des heures, les membres l'un après l'autre montent sans interruption ces marches de la tribune, s'arrêtant au haut dans la pleine lumière pour exprimer leur opinion; puis ils se replongent en bas dans l'obscurité et la foule, semblables à des fantômes à l'heure de minuit, apparitions fantastiques, infernales. Jamais le président Vergniaud, ni aucun président terrestre n'en a surveillé de semblables. La vie d'un roi et tout ce qui en dépend oscille dans la balance. Chacun monte à son tour; le bourdonnement s'apaise jusqu'à ce qu'il ait parlé : mort, bannissement, emprisonnement jusqu'à la paix. Beaucoup disent mort....., beaucoup aussi parlent de bannissement, quelque chose qui n'est pas tout à fait la mort. La balance vacille, nul ne peut encore deviner ce qu'il en sera..... (1) ».

(1) THOMAS CARLYLE, *Histoire de la Révolution*, t. III. Traduction de Jules Roche.

Enfin le vote est terminé. « Citoyens, dit Vergniaud de sa voix grave et triste, je vais proclamer le résultat du scrutin. Vous allez exercer un grand acte de justice. J'espère que l'humanité vous engagera à garder le plus profond silence ; quand la justice a parlé l'humanité doit avoir son tour. Je déclare, au nom de la Convention nationale, que la peine qu'elle prononce contre Louis Capet est la peine de mort. »

Après avoir tout fait pour éviter cette mort, Vergniaud l'avait votée. A quel sentiment a-t-il donc obéi et s'est-il souvenu des circonstances atténuantes si nombreuses qui couvraient Louis XVI : le ministère Turgot, les pensées de réforme, la convocation après plus de deux siècles des États généraux, la gloire maritime du règne : Cherbourg et la guerre d'Amérique? Oui, il s'est souvenu, et a fait cet effort suprême que j'ai rappelé, et qui devait plus tard le conduire à l'échafaud. Puis, sa conscience étant acquittée, comme il l'a dit lui-même, il s'est incliné devant le vote de la majorité, ne gardant plus dans son âme de juge que le souvenir de l'appel à l'étranger si souvent et si ouvertement dénoncé par lui. Jamais, il faut bien le dire, la conscience n'a été soumise à une pareille épreuve. « Dans mon opinion, porte le vote motivé de Carnot, la justice veut que Louis meure et la politique le veut également. Jamais, je l'avoue, devoir ne pesa davantage sur mon cœur que celui qui m'est imposé. » « Condamner un homme à la mort, dit Ducos, voilà de tous les sacrifices que j'ai faits à ma patrie, le seul qui mérite d'être compté. » Et Vergniaud enfin : « J'ai voté pour que le décret fut soumis à la sanction du peuple, la Convention nationale en a décidé autrement ; j'obéis, ma conscience est acquittée. J'ai déclaré hier que je reconnaissais Louis XVI

coupable de conspiration contre la liberté et la sûreté nationale. Il ne m'est pas permis aujourd'hui d'hésiter sur la peine. La loi parle, c'est la mort (1). » Et il crut ainsi avec Carnot, avec Ducos et Fonfrède, avec Gensonné, avec Lakanal, remplir envers son pays un impérieux et cruel devoir.

Erreur funeste, car il manqua, sans parvenir à ébranler la religion monarchique, à cette sainte humanité, dont il invoquait si souvent les imprescriptibles droits, car le 21 janvier consumma la résurrection de la monarchie tuée au 10 août, car enfin le supplice du roi ouvrit à la mort la vaste carrière où elle faillit ne pas s'arrêter.

Ce procès avait à peine apporté quelque trêve à la lutte engagée entre la Montagne et la Gironde. Les événements extérieurs, un hiver glacé, la misère, la tyrannie de la Commune et enfin l'ambition croissante de Robespierre vont lui imprimer une violence nouvelle et précipiter son dénouement.

Tandis que la guerre était déclarée à l'Angleterre et à l'Espagne, nos troupes attaquées à l'improviste avaient abandonné les portes d'Aix-la-Chapelle et dix mille hommes avaient fui, sans s'arrêter, jusqu'à ce qu'ils aient revu la France. A l'intérieur, la Vendée ne pouvait plus être contenue, le feu de l'insurrection éclatant de nouveau après la mort du roi, était devenu une vaste conflagration, et les paysans, avec leur sombre fanatisme, fondaient sur nous comme un tourbillon, gagnant bataille sur bataille. A Paris enfin, le peuple poussé par la détresse et la faim avait pillé dans différentes rues. Aussi, le 9 mars, le maire, accompagné du Conseil de la Commune, se présentait

(1) VATEL, *Vergniaud, Manuscrits, lettres*, t. I.

à la Convention et demandait la création d'un Tribunal extraordinaire pour juger, sans appel, les traîtres, les conspirateurs et les contre-révolutionnaires. Lanjuinais, Guadet, Buzot, Valazé, s'y opposèrent avec Vergniaud qui s'écria : « Lorsqu'on nous propose de décréter une inquisition mille fois plus redoutable que celle de Venise, nous mourrons tous plutôt que d'y consentir. » Vaines protestations ! le sanglant Tribunal révolutionnaire va désormais fonctionner.

En même temps, les bruits les plus sinistres avaient jeté l'épouvante parmi les Girondins. Leurs vies, disait-on, étaient menacées, et la plupart d'entr'eux craignant d'être massacrés fuyaient leur demeure. Un complot, en effet, qui, d'ailleurs avorta, avait été tramé contre la Représentation nationale. Par qui ? Dans quel but ? Provenait-il des clubs ? Provenait-il de la contre-révolution ? Personne ne le sut et l'histoire n'a pu encore exactement en déterminer l'origine. Mais il donna à Vergniaud, qui crut à des menées aristocratiques, l'occasion de signaler encore une fois les dangers qui menaçaient la Révolution, et de faire un nouvel appel à la concorde et à la paix.

« Sans cesse abreuvé de calomnies, dit-il en débutant, je me suis abstenu de la tribune tant que j'ai pensé que ma présence pouvait y exciter des passions Aujourd'hui que la Convention nationale entière se trouve sur les bords d'un abîme où la plus légère impulsion peut la précipiter à jamais avec la liberté, je ne puis plus garder un silence qui deviendrait une véritable trahison..... »

Et, après avoir montré comment de crimes en amnisties et d'amnisties en crimes, un grand nombre de citoyens en était venu au point de confondre les insurrections séditeuses avec la grande insurrection de la liberté, il continua :

« C'était un grand pas de fait pour les ennemis de la République d'avoir ainsi perverti la raison et anéanti les idées de morale. Il restait au peuple des défenseurs qui pouvaient encore l'éclairer, des hommes qui, dès les premiers jours de la Révolution se sont consacrés à ses succès..... L'aristocratie a tenté de les perdre par la calomnie; elle les a poursuivis par des dénonciations perfides, par l'imposture, par des cris forcenés, soit dans d'infâmes libelles, soit dans des discours de tribune plus infâmes encore, dans les assemblées populaires, dans les places publiques, chaque jour, à toute heure, à tout instant....

» La Convention nationale avait un grand procès à juger : les uns ont vu dans l'appel au peuple ou dans la simple réclusion du coupable, un moyen d'éviter une guerre qui allait faire répandre des flots de sang, un hommage solennel rendu à la souveraineté du peuple. Les autres n'ont vu, dans cette mesure, qu'un germe de guerre intestine et une condescendance pour le tyran. Le feu des passions s'est allumé avec fureur dans le sein de cette Assemblée et l'aristocratie, ne mettant plus de bornes à ses espérances, a conçu l'infernal projet de détruire la Convention par elle-même. Elle a dit : enflammons les haines, mettons à profit, les imprudences d'un patriotisme trop ardent pour que la colère du peuple paraisse dirigée contre une partie de la Convention : nous présenterons ensuite à la France leurs collègues comme leurs assassins et leurs bourreaux; l'indignation publique que nous aurons soulevée produira bientôt une seconde catastrophe qui engloutira toute la Représentation nationale..... »

Sombre prophétie ! Ne semble-t-il pas que l'avenir s'entr'ouvre devant le regard pénétrant de l'orateur ?



N'est-ce pas là le sort réservé à la Convention à cette différence qu'elle trouvera dans son sein même les hommes disposés à faire cette besogne néfaste à laquelle, dans la pensée de l'honnête Vergniaud, les ennemis seuls de la Révolution pouvaient songer.

Enfin, après avoir dénoncé le complot qui vient heureusement d'échouer, il termine ainsi : « Et toi, peuple infortuné, seras-tu plus longtemps la dupe des hypocrites qui aiment mieux obtenir tes applaudissements que les mériter?... Les royalistes ont cherché à t'opprimer avec le mot de Constitution, les anarchistes t'ont trompé par l'abus qu'ils ont fait du mot Souveraineté. Aujourd'hui les contre-révolutionnaires te trompent sous les noms d'Égalité et de Liberté.... L'égalité pour l'homme social n'est que celle des droits...., on te la présente souvent sous l'aspect de deux tigres qui se déchirent : vois-le sous l'emblème plus consolant de deux frères qui s'embrassent. Ta liberté ! des monstres l'étouffent et offrent à ton culte égaré la licence : la licence comme tous les faux dieux a ses druides qui veulent la nourrir de victimes humaines.

» Et vous, mes collègues, le moment est venu : il faut choisir enfin, entre une énergie qui vous sauve et la faiblesse qui perd tous les gouvernements, entre les lois et l'anarchie..... Nous voulons renverser les trônes, prouvons que nous savons être heureux avec une République !

» Lorsque les peuples se prosternèrent pour la première fois devant le soleil pour l'appeler père de la nature, pensez-vous qu'il fut voilé par les nuages destructeurs qui portent les tempêtes ? Non, sans doute : brillant de gloire, il s'avancait alors dans l'immensité de l'espace et répandait sur l'univers la fécondité et la lumière..... »

Savez-vous, Messieurs, qui répondit à cette admirable éloquence ? Ce fut Marat, qui débuta ainsi : « Je ne me présente point avec des discours fleuris, avec des phrases parasites pour mendier des applaudissements : je me présente avec quelques idées lumineuses, faites pour dissiper tout le vain battelage que vous venez d'entendre ? »

Et, signe du temps, les applaudissements de la Montagne et des tribunes saluèrent celui qui appréciait ainsi les nobles inspirations de Vergniaud.

Ces applaudissements enhardissent Robespierre qui sent avec ivresse venir le moment où il pourra satisfaire sa sombre jalousie. Depuis trop longtemps déjà, la puissance des Girondins, leurs succès, le désintéressement de la plupart d'entr'eux, leurs vertus tourmentaient son orgueil et il préparait la plus mensongère et la plus odieuse des accusations.

La défection de Dumouriez, l'organisation du Comité de salut public, le décret portant que les membres de la Convention pourront être dénoncés et traduits devant le Tribunal révolutionnaire, la lecture enfin d'une adresse où des sectionnaires « appellent le glaive de la Loi, sur les Vergniaud, les Guadet, les Gensonné... » fournissent au Jacobin l'occasion si ardemment désirée et travestissant les faits, mentant impudemment, reprochant surtout à ses adversaires leur modération, il prononce une diatribe telle qu'on se demande, après l'avoir lue, s'il est vraiment possible que la haine puisse à un tel point fausser l'esprit et déformer le cœur. La froide ironie, la cruauté qui terminent cette atroce harangue, doivent être rappelées. « Je demande, dit-il, que les individus de la famille d'Orléans soient traduits devant le Tribunal révolutionnaire ; que ce Tribunal soit également

chargé d'instruire le procès de tous les autres complices de Dumouriez. Oserai-je nommer ici des patriotes aussi distingués que MM. Vergniaud, Guadet, Gensonné, Brissot et autres. Je n'ose pas dire qu'un homme qui correspondait avec Dumouriez doit être au moins soupçonné de complicité; car, à coup sûr, cet homme est un modèle de patriotisme et ce serait un espèce de sacrilège que de demander le décret d'accusation contre M. Gensonné. Aussi bien, je suis convaincu de l'impuissance de mes efforts à cet égard, et je m'en rapporte pour tout ce qui concerne les illustres membres à la sagesse de la Convention. »

Vergniaud, attaqué à l'improviste, n'a pu préparer une réponse. Peu lui importe. Sa bonne foi, son courage, son indignation, son âme, lui suffiront.

« J'oserai répondre à M. Robespierre qui, par un roman perfide, artificieusement écrit dans le silence du cabinet et par de froides ironies, vient provoquer de nouvelles discordes dans le sein de la Convention; j'oserai lui répondre, sans méditations; je n'ai pas, comme lui, besoin d'art, il suffit de mon âme.... Nous, des modérés! Je ne l'étais pas, le 10 août, Robespierre, quand tu étais caché dans ta cave. Des modérés! Non, je ne le suis pas dans ce sens que je veuille éteindre l'énergie nationale; je sais que la liberté est toujours active comme la flamme..... Si l'on n'eût voulu que nourrir ce feu sacré qui brûle dans mon cœur aussi ardemment que dans celui des hommes qui parlent sans cesse de l'impétuosité de leur caractère, de si grands dissentiments n'auraient pas éclaté dans cette Assemblée. Je sais aussi que, dans des temps révolutionnaires, il y aurait autant de folie à prétendre calmer

à volonté l'effervescence du peuple qu'à commander aux flots de la mer d'être tranquilles quand ils sont battus par les vents. Mais c'est au législateur à prévenir, autant qu'il peut, les désastres de la tempête par de sages conseils, et si, sous prétexte de Révolution, il faut, pour être patriote, se déclarer le protecteur du meurtre et du brigandage, je suis modéré...

» Quelques hommes ont paru faire consister leur patriotisme à tourmenter, à faire verser des larmes, j'aurais voulu qu'il ne fût que des heureux.... j'aurais voulu que la Convention fût le centre de toutes les affections et de toutes les espérances. On a cherché à couronner la Révolution par la Terreur. J'aurais voulu la consommer par l'amour....

» Je termine cette discussion aussi douloureuse pour mon âme que fatale pour la chose publique à qui elle a ravi un temps précieux. Vous savez si j'ai dévoré en silence les amertumes dont on m'abreuve depuis six mois, si j'ai su sacrifier à ma patrie les plus justes ressentiments ; vous savez si, sous peine de lâcheté, sous peine de m'avouer coupable, sous peine de compromettre le peu de bien qu'il m'est encore permis d'espérer de faire, j'ai pu me dispenser de mettre dans tous leur jour les impostures et la méchanceté de Robespierre. Puisse cette journée être la dernière que nous perdions en débats scandaleux. »

Espérance vaine que l'âme si candide et si pure de Vergniaud pouvait seule concevoir au milieu de la tourmente. Cependant sa touchante éloquence avait encore une fois ramené la majorité qui, le lendemain, malgré les menaces de la Montagne et des tribunes, décrétait Marat d'accusation et le renvoyait devant le Tribunal révolutionnaire.

Pendant que les sections s'assemblaient et recherchaient les moyens d'obtenir tout à la fois l'acquittement de Marat et l'accusation des Girondins, Vergniaud, que la mort guettait déjà, oubliant les dangers ou ne voulant pas les voir, préparait un grand discours sur l'achèvement de la Constitution, « le seul port, disait-il, où le pays puisse trouver son salut ». Sourd aux bruits du dehors, insensible aux menaces, il venait, le 8 mai, supplier la Convention de « substituer enfin aux oscillations du hasard, aux emportements des passions, un mouvement sagement combiné qui devienne pour le corps politique, le principe d'une nouvelle vie ». Rappelant que Montesquieu dont il se montrait le disciple inspiré, avait écrit que les républiques ne peuvent se soutenir que par la vertu, il posait cet autre principe : « Tout législateur doit consulter la nature et la politique : la nature, puisqu'il fait des lois pour des hommes, la politique, puisqu'il les fait pour des hommes en société environnés d'autres hommes en société », et développant cette double pensée, l'appliquant aux républiques de Sparte, d'Athènes, de Rome, il recherchait ce que devait être en France le gouvernement républicain pour favoriser le génie national et satisfaire ses aspirations.

Après avoir établi que la Constitution devait garantir la liberté, l'égalité, la justice et le maintien des propriétés (car « chaque déclamation contre les propriétés voue quelque terre à la stérilité et quelque famille à la misère »), il terminait en disant : « Je voudrais y distinguer la partie organique du gouvernement et les institutions morales qui font aimer le gouvernement, qui corrigent les défauts et perfectionnent les qualités du caractère national, qui inspirent cet enthousiasme de la patrie auquel les Grecs

durent la journée de Marathon, auquel nous-mêmes nous devons les palmes que nous avons cueillies dans les gorges de l'Argonne. »

Ce discours était suivi d'un questionnaire où se trouvait prévu tout ce qui touche l'organisation d'un pays : pouvoir central, représentation nationale, suffrage universel ou restreint, administration, justice, relations extérieures, force publique, liberté civile, et qui se terminait ainsi : « Quelles sont les institutions morales qu'il conviendrait de rendre constitutionnelles ? »

Plus on avance, Messieurs, dans l'étude de ce grand caractère et plus on déplore l'acharnement insensé et cruel de ceux qui le ravirent à la France dans la plénitude de l'âge et dans la plénitude du génie. Les principes nouveaux posés par la Révolution exigeaient la refonte générale de nos lois. Qui donc, plus que Vergniaud, par sa haute philosophie, par sa froide raison, par cette notion si exacte des devoirs du législateur recherchant comme but suprême l'accord des lois avec les mœurs était capable de concourir à cet œuvre impérissable ? Le discours du 8 mai démontre à lui seul que Vergniaud ressemblait à s'y méprendre au portrait du grand législateur tracé par lui lors des funérailles de Mirabeau.

Mais les événements se précipitèrent, et il fallut bientôt abandonner les discussions scientifiques pour répondre à l'adresse présentée au nom de trente-cinq sections, par le Conseil général de la Commune, et demandant l'expulsion de vingt-deux Girondins. Guadet proposa de réunir les Assemblées primaires, de leur soumettre la pétition et de rendre le pays tout entier juge de la conduite des députés dénoncés. C'était leur salut, mais ce pouvait être aussi la déclaration

de guerre entre Paris et la France, la guerre civile, et sans songer à lui-même ou à ses amis qu'il n'hésitait pas à combattre au nom de la patrie, Vergniaud qui, pour sauver la vie du roi, n'avait pas craint de proposer ce moyen extrême, s'écria : « La convocation des Assemblées primaires est une mesure désastreuse. Elle peut perdre la Convention, la République et la liberté ; et, s'il faut ou décréter cette convocation, ou nous livrer aux vengeances de nos ennemis, n'hésitez pas entre quelques hommes et la chose publique. Jetez-nous dans le gouffre et sauvez la patrie. »

Puis, tout à coup, sa conscience se révolte ; le passé tout entier se dresse devant lui, il sent qu'aucun reproche fondé ne peut l'atteindre, et voulant contraindre cette faible et oscillante majorité à se prononcer elle-même et à avoir du courage, il l'enserme dans ce dilemme : « Votre juste indignation proscriera sans doute une pétition qui, dans son objet et dans sa forme, est l'ouvrage du crime, mais ce ne serait pas assez. Je vous somme, au nom de la justice, de vous expliquer franchement sur notre compte..... Si nous sommes coupables et que vous ne nous envoyiez pas devant le Tribunal révolutionnaire, vous trahissez le peuple ; si nous sommes calomniés, et que vous ne le déclariez pas, vous trahissez la justice. »

Obéissant une dernière fois à cette voix puissante et aimée, la Convention déclara la pétition calomnieuse ; mais Vergniaud, refusant l'appel au peuple pour ne pas donner prétexte à une guerre civile sous les yeux de l'ennemi envahissant nos frontières, s'était immolé et avait immolé ses amis.

La demande de proscription était, en effet, promptement reprise. L'acquiescement et le triomphe de

Marat, son désir de vengeance rendent ses attaques plus audacieuses et plus cyniques, en même temps que les désastres de la Vendée et les revers de l'infortuné Dampierre poussent aux résolutions extrêmes. La Commune décrète un emprunt forcé fourni par chacun suivant la quotité de ses revenus, et fait arrêter de nombreux suspects. Les Jacobins et les Cordeliers, criant à la trahison, répètent en tous lieux qu'il faut en finir et sauver la République de la conspiration des Vingt-Deux. Le trouble est à son comble. Vergniaud écrit alors à la société des Récollets de Bordeaux : « Vous avez été instruits de l'horrible persécution faite contre nous et vous nous avez abandonnés ; vous ne nous avez soutenus auprès de l'Assemblée par aucune démarche ; vous n'avez même cherché à soutenir notre courage individuel par aucun témoignage de bienveillance. Cependant la fureur de nos ennemis s'accroît, les proscriptions et l'assassinat circulent contre nous et on s'apprête d'aller à la barre nationale demander notre tête. Quel est donc notre crime, citoyens ? C'est d'avoir fait entendre la voix de l'humanité au milieu des horreurs qui nous ont si souvent environnés ; c'est d'avoir voulu conserver vos propriétés et vous garantir de la tyrannie de Marat ou des hommes dont il n'est que le mannequin ; faites que nos concitoyens nous retirent des pouvoirs dont il est impossible de faire usage sans des signes éclatants de leur confiance ; nous ne craignons pas la mort, mais il est cruel alors qu'on se sacrifie de ne pas emporter au tombeau la certitude qu'on laisse au moins quelques regrets à ceux pour lesquels on s'immole. »

Quelles amères réflexions dut faire le Girondin en écrivant à ses amis d'autrefois ! Comme il dut penser

aux joies du passé, à ses débuts, à ses premiers succès, à sa confiance dans l'avenir! Avec quelle rapidité s'étaient envolées devant une implacable réalité, les illusions et les espérances! On ne les oubliait point cependant, les courageux députés de Bordeaux et, le lendemain même, Vergniaud recevait une lettre qui le fortifiait un peu, et à laquelle il s'empressait de répondre : « Je vous écrivis hier, le cœur flétri non par des dangers que je brave, mais par votre silence ; quelques heures après le départ de ma lettre, je reçus la vôtre ; des larmes de joie ont coulé de mes yeux. J'attends mes ennemis et je suis sûr encore de les faire pâlir.... Eh quoi, n'aurons-nous tant travaillé depuis quatre ans, tant fait de sacrifices, supporté tant d'iniquités, la France n'aura-t-elle versé tant de sang que pour devenir la proie de quelques brigands, pour courber le front vers la plus honteuse tyrannie qui ait jamais opprimé aucun peuple ! »

Hélas, oui, on la subissait cette tyrannie et le jour est proche où la majorité, enthousiaste autrefois de son grand orateur, demeurera anéantie devant une audacieuse minorité, qui, donnant la première un exemple coupable, appellera l'armée, braquera des canons contre l'Assemblée et exigera d'elle-même l'expulsion de ceux de ses membres qui, depuis deux ans, l'ont le plus honorée par leurs actes, leur talent et leur éloquence.

Vous connaissez, Messieurs, les funestes événements qui ont marqué les derniers jours de mai 1793. Après la mise en accusation d'Hébert, la foule envahit l'enceinte de la Convention et demanda au milieu d'un tumulte indescriptible, la dissolution de la Commission des Douze, nouvellement instituée pour

examiner les actes de la Commune. Elle l'obtint; mais comme le décret de dissolution était rapporté dès le lendemain, on organisa une formidable insurrection ayant pour but d'imposer à l'Assemblée la mise en accusation des vingt-deux Girondins. Au bruit du tocsin et du canon d'alarme, une masse confuse d'hommes et de femmes descendit des faubourgs, se dirigea vers le palais des Tuileries où siégeait maintenant l'Assemblée, y pénétra et exigea de nouveau la suppression de la Commission des Douze. Toujours prêt à tenir tête à l'orage, Vergniaud monta à la tribune : « Je demande, dit-il, que le commandant de la garde nationale, coupable d'avoir laissé violer l'enceinte législative par des agitateurs, soit sur l'heure, mandé à sa barre..... Et vous, mes collègues, jurez avec moi de mourir au poste que la nation vous a confié. »

L'Assemblée, presque entière, protesta; mais aussitôt Robespierre, craignant une nouvelle défaite, prit la parole, et comme Vergniaud, irrité, l'interrompait en lui disant de conclure : « Je conclus, répliqua-t-il, et contre vous, qui, après la Révolution du 10 août, vouliez mener à l'échafaud ceux qui l'avaient faite, contre vous qui provoquez la destruction de Paris, vous, complice de Dumouriez. »

Et l'Assemblée, hésitante, éperdue, vota la suppression de la Commission des Douze.

Enfin, deux jours après, cent mille hommes, sous les armes, entourèrent les Tuileries; la Convention est prisonnière et, malgré le sublime courage de Lanjuinais, vingt-neuf députés sont déclarés en état d'arrestation dans leur propre domicile. La Gironde n'est plus « la conquête jacobine est achevée, et, sous la

main des conquérants, le grand jeu de la guillotine peut commencer (1). »

On s'est étonné que la grande voix de Vergniaud ne se soit pas fait entendre le 2 juin, et que, joignant ses efforts à ceux de l'illustre député d'Ille-et-Vilaine, il n'ait pas tenté de ressaisir une dernière fois la majorité. Il était absent, et écrivit au Président cette noble et touchante lettre : « Je sortis hier de l'Assemblée entre une et deux heures. Il n'y avait alors aucune apparence de trouble autour de la Convention. Bientôt on vint me dire, dans une maison où j'étais avec quelques collègues, que les citoyens des tribunes s'étaient emparés des passages qui conduisent à la salle de nos séances, et que là ils arrêtaient les représentants du peuple, dont les noms se trouvent sur la liste de proscription dressée par la commune de Paris. Toujours prêt à obéir à la loi, je ne crus pas devoir m'exposer à des violences qu'il n'est plus en mon pouvoir de réprimer. J'ai appris, cette nuit, qu'un décret me mettait en état d'arrestation chez moi, je me soumets..... Puisse la violence qui m'est faite n'être fatale qu'à moi-même ; puisse le peuple dont on parle si souvent, et qu'on sert si mal, le peuple qu'on m'accuse de ne pas aimer, lorsqu'il n'est aucune de mes opinions qui ne renferme un hommage à sa souveraineté et un vœu pour son bonheur, puisse, dis-je, le peuple n'avoir pas à souffrir d'un mouvement auquel viennent de se livrer mes persécuteurs. Puissent-ils eux-mêmes sauver la patrie. Je leur pardonnerai de grand cœur, et le mal qu'ils m'ont fait et le mal plus grand peut-être qu'ils ont voulu me faire. »

(1) TAINE, *Les origines de la France contemporaine*, t. II.

Après cette lettre, fidèle à son serment, Vergniaud ne songea pas à fuir, et attendit courageusement le jour de son arrestation. « Mourant pour la liberté, avait-il dit à un ami qui lui proposait de quitter Paris, la couronne du martyr ornera dignement mon front ; ma vie rachetée par une lâcheté le couvrirait d'une rougeur ineffaçable. »

Arrêté le 24 juillet, il fut, avec vingt-un de ses collègues, conduit à la Force, puis à la Conciergerie où il devait languir pendant plusieurs mois. Se laissant aller de nouveau à sa douce et chère mélancolie, attendant impassible et résigné, en lisant Sénèque, la mort qu'il savait être prochaine, c'est à peine si Vergniaud, pressé par ses amis, prépara quelques notes pour sa défense ; « sa plume lui tombait des mains, et il abandonnait le soin de sa vie et de sa mémoire pour poursuivre une idée riante qui lui voilait l'image de la mort (1). » Un jour cependant, il écrivit à la Convention une longue lettre où, demandant à comparaître devant un Tribunal, il disait : « Je veux enfin développer devant le peuple toute mon âme, toutes mes pensées, toutes mes actions. Son estime est tout pour moi ; on a voulu me la ravir : peut-être a-t-on réussi. Eh bien, je veux la reconquérir et j'ai, dans ma conscience, la certitude du succès. Si ensuite mes ennemis veulent ma vie, je la leur abandonnerai volontiers..... (2). »

Cette lettre demeura sans réponse. Vergniaud reprit son insouciance habituelle, et ne songeant plus qu'à ceux avec lesquels il passait tristement ses derniers jours, il les charma par sa conversation. « Ver-

(1) *Mémoires d'un détenu.*

(2) VATEL, *Vergniaud, manuscrits, lettres*, t. II.

gniaud, disent les *Mémoires d'un détenu*, tantôt grave et tantôt moins sérieux, nous citait une foule de vers plaisants dont sa mémoire était ornée, et quelquefois nous faisait jouir des derniers accents de cette éloquence sublime. »

Sombre et longue détention pendant laquelle il ne vit du dehors qu'un seul visage ami, celui de son neveu François Alluud, qui lui-même a raconté ainsi ce triste épisode : « Pendant la détention de Vergniaud, un seul billet de lui est parvenu à son beau-frère. L'aîné de ses neveux, celui qui écrit cette notice, alors âgé de quatorze à quinze ans, était en pension à Paris : Vergniaud lui envoya le billet en le chargeant de le faire passer à son père. Quelques jours après, son neveu parvint jusqu'à lui sous le nom d'un parent de l'infirmier de la prison. Peindre les impressions qui lui sont restées de cette triste et dernière entrevue, de son passage sous le guichet de la Force dont l'entrée était gardée par une foule d'employés à figures sinistres et couverts de bonnets rouges, du logement étroit où sept ou huit Girondins étaient entassés, de leur courageuse résignation dans l'attente du sort auquel ils savaient bien qu'ils n'échapperaient pas, serait impossible. Ce souvenir est resté dans sa mémoire comme un douloureux cauchemar sur lequel il ne peut reporter ses pensées sans que son âme soit encore oppressée. »

Si l'émotion du jeune Alluud fut au comble en pénétrant dans cette prison, où il allait voir, prêts de monter à l'échafaud, ceux dont la renommée venait de remplir le monde, ceux qui, en renversant le plus ancien trône de l'univers, avaient ébranlé tous les autres, les véritables fondateurs de la République mourant aujourd'hui pour elle, quelle ne dut pas être

aussi l'émotion de Vergniaud, à la vue de ce frais visage d'enfant lui rappelant tout son passé, tout ce qu'il avait aimé et qu'il ne devait plus revoir ! Mais on n'avait guère le temps alors de se laisser aller aux souvenirs et aux attendrissements, et c'est au moment même où Vergniaud causait avec le fils de sa sœur qu'on apprit à la Force la condamnation de Custine. « Les services rendus à la patrie ne sont plus comptés dirent les détenus, nous subirons le même sort. »

En effet, le 27 octobre, les Girondins comparurent devant le Tribunal révolutionnaire. Hermann, l'ami de Robespierre, qui venait, quelques jours auparavant, de prononcer la sentence de mort contre Marie-Antoinette, présidait. Le procès, conduit par cet homme, ne fut qu'une formalité pour arriver à tuer. Les accusateurs furent entendus comme témoins : aucun avocat ne se présenta, et la plupart des accusés ne purent parler. Vergniaud, interpellé, avait réussi un instant à se faire écouter. Parlant de ses amis, il avait dit : « Ma consolation et leur crime, c'est de m'aimer » ; parlant ensuite de son dévouement au pays, de ses sacrifices, il s'était écrié : « Que faut-il faire encore pour consolider la République par l'exemple du plus énergique de ses enfants ? Mourir ? Je le ferai. » Charles Nodier, dans ses *Souvenirs de la Révolution française* a senti à ce mot admirable l'émotion le gagner et il a dit : « Ici l'éloquence est portée à son plus haut degré, parce qu'elle est non-seulement dans la parole, mais dans la vie de l'homme qui parle, et si cela n'est pas sublime, la notion du sublime ne m'arrivera jamais. »

Aussi, les membres du Tribunal révolutionnaire avaient tressailli, la foule avait été remuée, la condamnation ne paraissait plus certaine. Alors, on

courut aux Jacobins, d'où une députation vint demander à l'Assemblée de décréter qu'au troisième jour, le jury pouvait se dire éclairé et fermer les débats. Et la majorité, affolée, vota cet odieux décret dont la minute a été retrouvée, écrite de la main de Robespierre. Enfin les jurés, s'empressant d'user de ce droit inique, déclarèrent la cause entendue, et rendirent l'impitoyable verdict. Tout à coup, au milieu des cris et des imprécations, Valazé s'affaissa. « Que fais-tu donc, lui dit Gensonné, as-tu peur? — Je meurs », répondit le Girondin qui venait de se poignarder.

« Le lendemain matin, tout Paris est dans les rues, jamais on ne vit une telle foule ; les chariots de la mort, le cadavre froid de Valazé étendu au milieu des Vingt-et-un encore vivants, roulent le long des rues. Tête nue, les mains liées, en manches de chemises, l'habit jeté négligemment autour du cou, ainsi sont traités les éloquents de France ; on pousse des murmures contre eux et des huées. Aux cris de : Vive la République, quelques-uns d'entr'eux répondent par le même cri. Au pied de l'échafaud, ils font entendre l'hymne de la Marseillaise. Ceux qui vivent encore continuent à chanter ; le chant s'affaiblit rapidement....., le chant a cessé..... La tête sans vie de Valazé est tranchée ; la faux de la guillotine a moissonné tous les Girondins ; l'éloquence, la jeunesse, la beauté et la bravoure. O mort, quelle fête dans tes salles ténébreuses (1). »

« Quand la voix grave et sainte de Vergniaud chanta la dernière, dit Michelet, on eût cru entendre la voix défaillante de la République et de la loi mortellement atteintes et qui devaient survivre peu. »

(1) THOMAS CARLYLE, *Histoire de la Révolution française*.

Le grand orateur avait quarante ans ; il marcha à la mort avec une indifférence, une sérénité qui étonnèrent ses assassins, et sous la terre du cimetière de la Madeleine disparurent en même temps les corps mutilés des Girondins et la liberté.

J'ai fini, Messieurs ; vous n'attendez pas de moi, après cette trop longue étude, un jugement d'ensemble sur le génie de Vergniaud ; vous ne me le pardonneriez pas. Le chef de la Gironde pouvait juger Mirabeau : un orateur de race pourrait seul, à son tour, apprécier l'éloquence de notre illustre compatriote. Ce que j'ai voulu simplement, c'est, ainsi que je l'ai dit, retracer sa vie en vous montrant tour à tour l'écrivain délicat et charmant, le puissant avocat qui, par sa brillante imagination, ses peintures saisissantes et sa dialectique inflexible est, en quelques années, parvenu au premier rang d'un des grands barreaux de France, le courageux législateur enfin qui, dans le temps le plus troublé de notre histoire, a voulu, sublime illusion, consommer la Révolution par l'amour, n'a jamais faibli devant aucun danger et a toujours mis son incomparable parole au service du devoir, de la justice, de la liberté et de la patrie.

Le 24 février 1853, M. le Procureur général Lezaud, nouvellement nommé à la Cour de Nancy, disait dans son discours d'installation : « Permettez-moi, Messieurs, de regretter la Cour de Limoges comme le fils regrette la famille, comme l'ami regrette le toit protecteur de l'amitié. »

Ces paroles n'exprimaient pas seulement des sentiments empreints, comme il arrive quelquefois, de banalité, elles partaient du plus profond du cœur

de M. Lezaud qui, toujours dominé par la pensée du pays natal, gardant le souvenir vivace des nombreux succès qui avaient embelli sa jeunesse et de la blessure sans cesse douloureuse qui avait assombri son âge mûr, quittait tristement, mais avec le secret espoir d'y revenir, la Cour où son savoir et son zèle lui avaient fait prendre une place exceptionnelle.

Nommé bientôt Premier Président de la Cour de Nancy (1), élevé à la dignité de Commandeur de l'ordre de la Légion d'honneur, il recevait enfin la récompense suprême d'une vie judiciaire bien remplie et arrivait à la Cour de Cassation, « dans cet aréopage de la justice, au milieu de ces hommes mûris par le travail, qui, ayant mérité toutes les dignités, viennent, avec la fermeté d'une longue expérience, apporter dans les délibérations qui sont un enseignement pour tous, des trésors de science, de lumière, d'aperçus ingénieux et profonds (2) ».

Certes, son ambition avait lieu d'être satisfaite : son cœur ne l'était pas. Aussi, malgré les regrets et peut-être les remontrances de ses collègues, il demanda, chose rare, à descendre, et vint se mettre à la tête de la Cour qu'il n'avait pas un seul instant oubliée.

Le séduisant avocat général de Limoges, l'habile

(1) M. Lezaud était entré dans la magistrature comme Substitut à Rochechouart le 15 août 1833, et avait été successivement nommé Procureur du roi à Rochechouart, le 31 janvier 1836; Substitut à la Cour de Limoges, le 28 janvier 1838; Avocat général, le 6 décembre 1847; démissionnaire, mars 1848; 1^{er} Avocat général, le 26 novembre 1850; Chevalier de la Légion d'honneur, le 13 février 1852; Procureur général à Nancy, le 2 février 1853; Officier de la Légion d'honneur, le 15 juin 1855; Premier Président à Nancy, le 31 octobre 1856.

(2) *Discours d'installation de M. Lezaud, comme Premier Président à Limoges.*

administrateur du Parquet de Nancy, le Premier Président enfin de cette grande Cour, qui avait été jugé digne de faire partie de la Cour suprême, fut reçu par vous avec une cordialité qui dut le toucher profondément. Son vieil ami, le savant Président Mallevergne, ce Magistrat digne entre tous, dont je suis heureux de saluer la mémoire comme petit-neveu de Vergniaud et comme ami fidèle de ma famille, souhaitait la bienvenue au nouveau Premier Président.

Son accueil charmant, sa courtoisie, ses louanges dépourvues de toute exagération et pleines de sincérité lui prouvèrent aisément que tous applaudissaient à son retour, et qu'il allait retrouver, comme on le lui promettait, les amitiés et les dévouements qui lui feraient oublier les longs labeurs du passé.

C'est donc avec une entière confiance et une joie sans mélange qu'il prit la direction de vos travaux et que votre ressort recueillit les fruits de sa longue expérience.

Vous seuls pourriez témoigner de la netteté de son esprit, de l'étendue de ses connaissances juridiques et de l'autorité avec laquelle il guidait, en chambre du Conseil, vos délibérations et empêchait la discussion de s'égarer. Pour moi, je n'ai pas oublié qu'il présidait déjà la Cour à mon entrée dans la magistrature et je n'ai jamais eu qu'à me louer de son accueil et de son urbanité.

Après être resté dix ans à votre tête, M. le Premier Président Lezaud, atteint par la limite d'âge, a été nommé Premier Président honoraire, et, sans abandonner Limoges, a surtout habité sa belle propriété des Vaseix. Prévoyant l'avenir, il avait dit, à son retour : « Retiré dans ce petit coin de terre, où se sont amassés tous mes plus chers souvenirs, je tour-

nerai vers mon ancienne Cour mes regards et ma pensée. Je ne serai plus votre collègue, mais j'ose espérer que je conserverai toujours votre estime et votre amitié et qu'elle m'y suivra jusqu'à mon dernier jour.» Fidèle à sa parole, il ne nous avait pas oubliés; mais de notre côté nous avons exactement gardé son souvenir, et c'est avec de vifs regrets que nous avons appris sa mort, inopinément arrivée au début de l'année judiciaire.

Je me félicite d'être aujourd'hui l'interprète de la Cour et d'adresser un suprême hommage à notre ancien et éminent Premier Président.

MESSIEURS LES AVOCATS,

Vergniaud est un des vôtres. L'ancienne organisation judiciaire ne lui permit pas de rester à Limoges où, plaidant devant quelque obscur sénéchal, son immense talent eût eu peut-être de la peine à se faire jour. La destinée le conduisit heureusement devant la haute et célèbre juridiction du Parlement de Bordeaux, où il apporta, indépendamment de sa supériorité oratoire, une lumineuse clarté, une science consommée du droit et la loyauté la plus scrupuleuse. Ce sont bien là les qualités maîtresses qui, depuis 1810, ont acquis au barreau de Limoges sa légitime réputation et perpétueront parmi nous la mémoire des Tixier, des Géry, des Gérardin, des Coralli, des Bac, des Butaud, des Péconnet. Vous avez religieusement conservé ces bonnes traditions et vous vous montrez à tous égards dignes de vos laborieux devanciers.

MESSIEURS LES AVOUÉS,

Non-seulement, depuis deux ans, le nombre des arrêts rendus par la Cour, réduite à une seule Chambre, n'a pas diminué, mais il a augmenté. Aucune affaire n'est en retard, et toute cause, inscrite au rôle, reçoit sa solution dans un très bref délai. Si cet heureux résultat est dû principalement au zèle des Magistrats, à l'énergique et intelligente direction donnée à leurs travaux, je dois reconnaître que votre assiduité a puissamment aidé à la bonne administration de la justice civile. Faites comme par le passé, ou mieux, redoublez d'efforts, et nous vous continuerons, avec joie, la bienveillance et l'estime que vous avez su conquérir.

Au nom de M. le Procureur Général, nous requérons qu'il plaise à la Cour nous donner acte de ce que nous avons satisfait aux prescriptions de l'article 34 du décret du 6 juillet 1810, et admettre les Avocats présents à la barre à renouveler leur serment.

Etaient présents :

M. CHARLES ARDANT (*), Président de chambre ;

M. CHAMOT (*), Président de chambre honoraire ;

MM. SOHET-THIBAUT (*), DU CHAYLARD, DECOUS (*),
DUMONT, DRAMARD (A ) , PÉRICHON, TABANON,
BAURY, BOZON et GUÉRITEAU, Conseillers.

M. BAUDOUIN *, Procureur Général ;

MM. DEMARTIAL, Avocat Général ; MEYNIEX,
Substitut ;

M. DAVID, Greffier en chef ;

MM. SAVOYAUD et DEBAY, Greffiers.

